

● ALGÉRIE - SLOVAQUIE

Tebboune plaide pour un renforcement de la coopération économique et un investissement massif



(P3)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Le Code pénal, la prise en charge des dommages des sinistrés et la numérisation à l'ordre du jour

(P5)

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR RENFORCER LES MICRO-ENTREPRISES EN ALGÉRIE

"Nesda Extension" un financement pouvant atteindre 10 millions de DA par projet

La micro-entreprise est devenue l'un des piliers de l'économie nationale. Flexible, proche du terrain et créatrice d'emplois, elle représente aujourd'hui la première marche vers la création d'un tissu entrepreneurial solide et diversifié. Mais pour passer du stade du démarrage à celui de la croissance, ces petites structures ont besoin d'un accompagnement adapté, notamment en matière de financement. Conscientes de cet enjeu, les autorités multiplient les dispositifs pour lever les freins à l'expansion. L'objectif est clair : ne plus se limiter à aider à la création, mais permettre aux micro-entreprises de se développer, d'innover et de conquérir de nouveaux marchés.

(Lire en Page 4)



● CIMENT ET VERRE

Exportation de plus de 10 000 tonnes de produits finis vers l'Europe

(P4)

● PALESTINE OCCUPÉE

PM britannique : «la souffrance des Palestiniens est une honte pour le monde»

(P12)

La RDC a besoin de 1 600 lits supplémentaires pour traiter les malades d’Ebola



La République démocratique du Congo (RDC) a besoin de 1 600 lits supplémentaires pour la prise en charge des malades d’Ebola, alors que l’épidémie continue de se propager et que les besoins en soins augmentent rapidement, a indiqué mardi un responsable de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Luca Fontana, responsable technique au sein du Programme de gestion des situations d’urgence sanitaire de l’OMS, a déclaré aux journalistes à Genève que près de 1 400 lits avaient déjà été installés dans 59 établissements, contre plus de 900 au cours des deux premiers mois de la riposte.

« Il s’agit de l’une des montées en puissance les plus rapides des capacités de traitement d’Ebola auxquelles j’ai assisté, y compris lors de la riposte à l’épidémie d’Ebola en Afrique de l’Ouest », a déclaré Fontana. Selon lui, 1 600 lits supplémentaires seraient nécessaires, ce qui porterait les besoins totaux à environ 3 000 lits.

Fontana a indiqué que des patients arrivaient dans les centres de traitement depuis des villages situés bien au-delà de Bunia, signe que l’épidémie se propage et qu’une riposte davantage décentralisée est nécessaire afin de rapprocher les soins des communautés touchées.

L’augmentation des capacités nécessitera également des effectifs nettement plus importants. L’OMS estime que trois agents de santé sont nécessaires pour chaque patient, ce qui signifie que 9 000 professionnels devront être formés pour assurer la prise en charge correspondant aux 3 000 lits prévus.

De son côté, le porte-parole de l’OMS, Christian Lindmeier, a indiqué que l’agence avait besoin de 115 millions de dollars dans le cadre d’un plan conjoint OMS–Africa CDC couvrant une période de six mois. À ce jour, 112,4 millions de dollars ont été reçus ou promis, laissant un déficit de financement de 2,6 millions de dollars.

Il a toutefois averti que les besoins financiers devraient augmenter à mesure que l’épidémie évolue.

Le plan plus large du gouvernement congolais, qui couvre l’ensemble des partenaires pour les six prochains mois, nécessite 1,3 milliard de dollars. L’OMS appelle les donateurs à accroître et à accélérer leurs contributions.

Selon l’OMS, 6 686 cas confirmés d’Ebola et 3 226 décès avaient été enregistrés en date de lundi.

France : les prix des carburants atteignent de nouveaux records

Les prix des carburants ont atteint mercredi de nouveaux records en France depuis le début du conflit au Moyen-Orient, dans un contexte de fortes tensions sur les marchés énergétiques liées notamment au blocage du détroit d’Ormuz.

Le gazole s’établissait mercredi 9 septembre à 2,29 euros le litre en moyenne, contre 2,27 euros samedi, selon des données gouvernementales analysées par Franceinfo. Le SP95-E10 atteignait pour sa part 2,12 euros le litre, contre 2,10 euros samedi, tandis que le SP98 s’élevait à 2,21 euros, contre 2,19 euros. La hausse intervient alors que la situation au Moyen-Orient continue de se dégrader, sur fond d’affrontements impliquant notamment les États-Unis et l’Iran et de perturbations dans le détroit d’Ormuz, passage stratégique pour les exportations mondiales d’hydrocarbures.

Les prix à la pompe ont fortement augmenté depuis le début de la guerre dans la région. Le 27 février, à la veille des premières frappes israélo-américaines en Iran, l’essence et le gazole se négociaient autour de 1,72 euro le litre en France.

Face à cette envolée, le ministre français de l’Économie doit réunir mercredi les distributeurs de carburants afin d’examiner la situation des prix.

Certains représentants du secteur automobile réclament de leur côté une intervention de l’État sur la fiscalité des carburants afin d’alléger la facture pour les consommateurs.

La flambée des prix intervient dans un contexte de fortes tensions sur les marchés pétroliers, alimentées par le conflit au Moyen-Orient et le blocage du détroit d’Ormuz, voie maritime stratégique pour le commerce mondial des hydrocarbures.

La hausse exerce une pression supplémentaire sur le pouvoir d’achat des ménages et relance le débat sur la fiscalité des carburants, alors que le gouvernement français cherche à obtenir des distributeurs des mesures susceptibles de limiter les prix à la pompe.

IA : un chercheur d’Anthropic démissionne et dénonce une course « irresponsable » à la superintelligence

Un chercheur en intelligence artificielle ayant travaillé ces trois dernières années chez OpenAI et Anthropic a annoncé sa démission, mettant en garde contre la course des principaux acteurs du secteur au développement de systèmes d’IA toujours plus puissants qui pourraient, selon lui, devenir incontrôlables.

Jacob Coxon, 27 ans, a annoncé mardi son départ d’Anthropic, estimant que ni cette entreprise ni sa rivale OpenAI n’agissaient de manière responsable dans leur quête d’une intelligence artificielle avancée.

« Aucune des deux entreprises n’agit de manière responsable. Elles foncent tout droit vers une superintelligence capable de s’améliorer elle-même et jouent avec nos vies », a-t-il écrit dans une série de messages publiés sur le réseau social américain X.

Coxon était spécialisé dans le pré-entraînement, une étape particulièrement intensive en puissance de calcul dans le développement des grands modèles de langage (LLM), sur lesquels reposent notamment ChatGPT, d’OpenAI, et Claude, d’Anthropic.

Son départ intervient après ceux de plusieurs chercheurs ayant quitté de grands groupes spécialisés dans l’intelligence artificielle en faisant part de préoccupations concernant la sécurité et les risques liés au développement de systèmes toujours plus performants.

Dans ses messages, Coxon a notamment mis en garde contre une sous-estimation de la rapidité des progrès de l’IA et des capacités que pourraient acquérir de futurs systèmes.

Selon lui, ceux-ci pourraient à terme être capables de pirater des logiciels, de perturber des secteurs entiers de l’économie ou encore d’obtenir de manière autonome des ressources dans le monde réel.

« Les personnes qui construisent l’IA pensent sincèrement qu’elle pourrait tous nous tuer d’ici la fin de la décennie. Ce n’est pas un coup marketing », a-t-il affirmé.

« De nombreux dirigeants et chercheurs de haut niveau utilisent dans la presse des formulations qui paraissent raisonnables, mais j’entends ces mêmes personnes exprimer leurs craintes en privé », a-t-il poursuivi.

S’adressant aux chercheurs employés par les laboratoires privés d’intelligence artificielle, Coxon les a exhortés à « réclamer des conditions différentes ».

Il a estimé qu’un ralentissement de la course entre les principaux acteurs du secteur pourrait nécessiter des mesures radicales, évoquant notamment des accords entre laboratoires pour encadrer le rythme des avancées ou un moratoire temporaire sur le développement des capacités des systèmes d’IA.



Inondations au Népal : le bilan s’élève à 1 410 morts, plus de 5 650 personnes disparues

Les autorités népalaises ont retrouvé 10 nouveaux corps dans les zones touchées par les inondations, portant à 1 410 le nombre de morts après les inondations et glissements de terrain dévastateurs qui ont frappé la frontière entre le Népal et la Chine à la fin du mois dernier, tandis que plus de 5 650 personnes sont toujours portées disparues, selon les statistiques officielles publiées mercredi.

Parmi les personnes portées disparues, 848 sont des ressortissants étrangers, selon les chiffres officiels des autorités népalaises et chinoises.

Quelque 1 367 corps ont été retrouvés dans les districts népalais touchés par les inondations, tandis que 5 132 personnes, dont 587 ressortissants étrangers, sont toujours portées disparues, selon l’Autorité nationale népalaise de réduction et de gestion des risques de catastrophes.

Plus de 13 600 personnes ont jusqu’à présent été secourues, y compris encore le week-end dernier.

Le bilan des glissements de terrain massifs dans la région autonome de Xizang, dans le sud-ouest de la Chine, également connue sous le nom de Tibet, reste de 43 morts, tandis que 519 personnes, dont 261 ressortissants étrangers, sont toujours portées disparues.

Japon : 41 blessés après des pluies torrentielles dans la ville de Nagoya

Au moins 41 personnes ont été légèrement blessées après que des précipitations record se sont abattues sur Nagoya, dans le centre du Japon, poussant la ville à annoncer mercredi des mesures d’aide d’urgence, selon les médias locaux.

Une bande de pluies linéaires s’est abattue mardi sur la région de Tokai, inondant les routes et les voies ferrées et paralysant les transports dans l’ensemble de Nagoya, selon Kyodo News.

Environ 1 600 personnes avaient trouvé refuge dans des centres d’évacuation mardi soir, tandis qu’au moins 200 véhicules avaient été endommagés mercredi matin, d’après les autorités locales. Les fortes pluies ont laissé de nombreux voyageurs et étudiants bloqués pendant la nuit, les services ferroviaires et de métro ayant été perturbés.

L’Agence météorologique japonaise a émis mardi son niveau d’alerte d’urgence maximal, de niveau 5, concernant les inondations de la rivière Shonai, qui traverse la préfecture d’Aichi et la préfecture voisine de Gifu, alors que le niveau des eaux augmentait à la suite des fortes précipitations.

Des nuages chargés de pluie s’étaient développés au-dessus des régions de Tokai et de Shikoku, provoquant des précipitations extrêmement importantes dans certaines zones, d’après NHK.

L’agence météorologique a averti mercredi que de fortes pluies pourraient se poursuivre dans une grande partie du Japon jusqu’à jeudi, alors qu’un front actif s’étend le long de la côte Pacifique.

Jusqu’à 200 millimètres de pluie sont prévus dans les régions de Tokai et de Kinki au cours des 24 heures jusqu’à jeudi matin, avec 150 mm attendus à Shikoku et jusqu’à 120 mm dans la région de Kanto-Koshin, qui comprend Tokyo.

Les autorités ont averti que même des quantités relativement faibles de précipitations supplémentaires pourraient provoquer des glissements de terrain ou des inondations dans les zones où les sols sont déjà saturés.

ALGÉRIE - SLOVAQUIE

Tebboune plaide pour un renforcement de la coopération économique et un investissement massif

L'Algérie et la Slovaquie franchissent une nouvelle étape dans le rapprochement de leurs relations bilatérales. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, le ministre des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque, M. Juraj Blanar, et la délégation l'accompagnant.

L'audience s'est déroulée en présence du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, du conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires diplomatiques, M. Amar Abba, et de l'ambassadrice d'Algérie auprès de la République slovaque, Mme Habiba Derradji Kherrou.

UNE VOLONTÉ COMMUNE DE RENFORCER LE PARTENARIAT

Au cœur des entretiens : la volonté de donner un contenu économique concret à une relation politique déjà solide. Le président Tebboune a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération économique entre les deux pays et de booster les échanges commerciaux, encore en deçà du potentiel existant.

Le chef de l'Etat a également invité les investisseurs des deux pays à investir massivement dans des secteurs porteurs. Industrie, énergie, agroalimentaire, pharmacie, technologies et infrastructures figurent parmi les domaines où les opportunités de partenariat sont jugées importantes.

Cette dynamique intervient dans un contexte marqué par l'ouverture de représentations diplomatiques renforcées de part et d'autre.

INAUGURATION DE L'AMBASSADE SLOVAQUE À ALGER

Dans la foulée, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, M. Ahmed Attaf, a coprésidé avec son homologue slovaque, M. Juraj

Blanar, la cérémonie officielle d'inauguration de l'ambassade de la République slovaque en Algérie. Selon un communiqué du ministère, "l'ouverture de l'ambassade slovaque en Algérie marque une étape importante dans le processus de développement des relations entre les deux pays". Elle intervient après l'ouverture de l'ambassade d'Algérie en République slovaque en décembre 2025.

Pour le ministère, cette réciprocité témoigne de "la volonté commune de l'Algérie et de la Slovaquie de renforcer leur présence diplomatique réciproque, d'intensifier les échanges institutionnels et d'ouvrir de nouvelles perspectives au développement de la coopération bilatérale dans divers domaines".

FACILITER LES CONTACTS ENTRE OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Prenant la parole lors de la cérémonie, M. Attaf a salué la profondeur des relations entre l'Algérie et la Slovaquie. Il a souligné que "le renforcement de la représentation diplomatique réciproque est à même de consolider le dialogue politique, de faciliter les contacts entre les



entreprises et les acteurs économiques des deux pays, d'encourager les initiatives conjointes et de promouvoir le rapprochement entre les peuples algérien et slovaque".

L'ouverture des deux ambassades doit ainsi jouer un rôle d'accélérateur. Elle permettra d'assurer un meilleur accompagnement des entreprises, de lever les contraintes administratives et de préparer le terrain pour des forums d'affaires et des visites d'opérateurs.

Avec une économie algérienne en phase de diversification et une Slovaquie reconnue pour son savoir-faire industriel, notamment dans l'automobile et les technologies, les deux pays disposent des atouts pour bâtir un partenariat économique gagnant-gagnant. L'ambition est désormais claire : transformer la volonté politique affichée au plus haut niveau en projets d'investissement concrets, au bénéfice des deux économies.

R.N.

COMPAGNIES AÉRIENNES INTERNATIONALES OPÉRANT EN ALGÉRIE

Le ministère des Finances rassure sur le transfert des recettes

Le ministère des Finances a rassuré, ce mardi, dans un communiqué, l'ensemble des compagnies aériennes internationales opérant en Algérie quant à la « disponibilité et la célérité » des procédures en vigueur pour le transfert à l'étranger des recettes générées par leurs activités en Algérie. Le ministère a affirmé que « toute demande de transfert de recettes remplissant les conditions requises et déposée auprès de l'étab-

lisement bancaire concerné est traitée dans un délai ne dépassant pas 24 heures ».

Dans ce cadre, le ministère a invité les compagnies aériennes internationales qui pourraient rencontrer des difficultés dans les opérations de transfert de leurs recettes à prendre contact par téléphone ou par courrier électronique via les coordonnées dédiées à cet effet, afin de permettre aux services concernés d'examiner la situation et de prendre les mesures

appropriées pour la régler dans les meilleurs délais. Le ministère a également assuré qu'il « poursuit son travail en coordination avec les établissements bancaires et l'ensemble des parties concernées afin de garantir la bonne exécution de ces opérations et de prendre en charge, dans les meilleurs délais, toute difficulté qui pourrait être signalée », selon le communiqué.

R.N.

BAPTISÉ PAPP BOX

Vers le lancement du portail numérique d'accès aux produits pharmaceutiques

Le ministère de l'Industrie pharmaceutique prévoit le lancement du portail numérique d'accès aux produits pharmaceutiques, en tant qu'outil de planification industrielle et sanitaire et de régulation du marché, à même de soutenir la production locale.

Le projet de ce portail, baptisé PAPP BOX, a été présenté, mardi à Alger, en présence du ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, du Directeur général de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), Cherif Delih, ainsi que de responsables d'entreprises du secteur et de représentants d'organisations patronales, de l'Union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP), du Syndicat national des pharmaciens d'officine (SNAPO) et du Conseil national de l'ordre des pharmaciens d'Algérie (CNOP-Algérie). Dans une allocution prononcée à

cette occasion, M. Kouidri a indiqué que ce "projet structurant" s'inscrit dans le cadre de la démarche engagée par l'Algérie pour moderniser son système réglementaire et rationaliser l'accès au marché national des médicaments, "en concrétisation de la vision stratégique du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à consacrer la souveraineté sanitaire de notre pays".

Le ministre a ajouté que ce projet "intervient dans le prolongement des travaux engagés par le ministère dans le domaine de la régulation du marché pharmaceutique", soulignant "qu'après avoir œuvré au renforcement des capacités nationales de production, il est désormais temps de parachever cette démarche par un outil numérique permettant d'organiser l'accès au marché national". Après avoir rappelé les "avancées importantes" réalisées par

l'Algérie ces dernières années en matière de renforcement de sa sécurité en matière de médicaments, le ministre a précisé que ce projet de portail constitue "une étape supplémentaire dans le développement de l'industrie pharmaceutique nationale et le renforcement de la pérennité de la production, à travers des mesures réglementaires modernes et efficaces, adaptées aux orientations visant à augmenter davantage l'autonomie dans le domaine du médicament et à consolider les fondements de la sécurité sanitaire".

Ce portail, supervisé par l'ANPP, permettra un accès en ligne aux données relatives aux médicaments et dispositifs médicaux destinés au marché national, ce qui permettra une gestion efficace des stocks des différents produits et une adaptation des capacités de production à la demande.

R.N.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Production nationale : le président Tebboune instruit le gouvernement d'équiper les grands projets par l'entreprise algérienne

L'heure n'est plus aux demi-mesures. Lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a donné une instruction ferme : augmenter la production des sociétés et entreprises nationales pour répondre aux besoins d'équipement des grandes infrastructures du pays. Selon le communiqué du Conseil des ministres, le chef de l'Etat a "instruit le Gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires afin que les sociétés et entreprises nationales contribuent effectivement à augmenter la production à tous les niveaux". L'objectif est double : couvrir les besoins liés aux grands chantiers en biens et services, et "poursuivre la consolidation de l'économie nationale en s'éloignant davantage d'une politique d'importation non étudiée et sans objectif". Routes, chemins de fer, barrages, hôpitaux, logements, zones industrielles : l'Algérie est engagée dans un vaste programme d'investissements publics. Pendant longtemps, une part importante des équipements et des intrants était importée, faute de capacités locales suffisantes.

Le président Tebboune veut inverser cette logique. Il s'agit désormais de faire de l'entreprise nationale le fournisseur prioritaire de ces projets structurants. Ciment, acier, câbles, équipements électriques, mobilier, matériaux de construction, services d'ingénierie et de maintenance : la commande publique doit devenir un levier direct de montée en charge de la production locale.

Cette orientation vise à créer un cercle vertueux. Les grands projets tirent la demande, les entreprises augmentent leurs capacités, elles créent des emplois, elles investissent dans la modernisation, et l'économie nationale gagne en résilience. Le communiqué insiste sur la nécessité de "s'éloigner davantage d'une politique d'importation non étudiée et sans objectif". Le message est clair : l'importation ne doit plus être un réflexe. Elle doit rester l'exception, réservée aux produits et technologies que l'Algérie ne produit pas encore.

Pour cela, le gouvernement est appelé à agir rapidement. Il lui revient d'identifier les goulots d'étranglement, de faciliter l'accès au foncier industriel, aux devises pour l'acquisition d'équipements, et d'alléger les procédures administratives. Il s'agit aussi de garantir la qualité et les délais, deux conditions indispensables pour que les entreprises nationales puissent tenir leur place face à la concurrence étrangère. Le renforcement des cahiers des charges et la préférence nationale dans les marchés publics devraient également accompagner cette dynamique.

Augmenter la production ne suffit pas. Il faut aussi augmenter les capacités. Cela passe par l'investissement dans de nouvelles lignes, la sous-traitance, le transfert de technologie et la formation. Les entreprises publiques ont un rôle moteur à jouer, mais le secteur privé est tout aussi concerné. Les PME et les micro-entreprises peuvent s'insérer comme fournisseurs de second rang et bénéficier des retombées des grands projets. L'enjeu est de bâtir une base industrielle solide, capable non seulement de répondre à la demande intérieure, mais aussi de préparer l'export. Un marché national solvable et régulier est le meilleur banc d'essai avant la conquête des marchés africains. Au-delà de l'aspect technique, l'instruction présidentielle s'inscrit dans une vision plus large : celle d'une économie nationale consolidée, moins dépendante des hydrocarbures et des importations.

En orientant la commande publique vers la production locale, l'Etat sécurise ses investissements, préserve les devises et ancre la valeur ajoutée sur le territoire. Il envoie aussi un signal fort aux investisseurs : l'Algérie compte d'abord sur ses propres forces. La réussite de cette orientation dépendra de la réactivité du gouvernement et de la capacité des entreprises à se mettre au niveau des exigences des grands projets. Délais, qualité, prix et service après-vente seront les critères qui feront la différence. Avec cette instruction, le président Tebboune fixe le cap : équiper l'Algérie avec le "Made in Algeria". Une manière de transformer les grands chantiers nationaux en véritables accélérateurs de croissance pour l'entreprise nationale.

R.N.

UN NOUVEAU PROGRAMME POUR RENFORCER LES MICRO-ENTREPRISES EN ALGÉRIE

"Nesda Extension" un financement pouvant atteindre 10 millions de DA par projet

La micro-entreprise est devenue l'un des piliers de l'économie nationale. Flexible, proche du terrain et créatrice d'emplois, elle représente aujourd'hui la première marche vers la création d'un tissu entrepreneurial solide et diversifié. Mais pour passer du stade du démarrage à celui de la croissance, ces petites structures ont besoin d'un accompagnement adapté, notamment en matière de financement.

Conscientes de cet enjeu, les autorités multiplient les dispositifs pour lever les freins à l'expansion. L'objectif est clair : ne plus se limiter à aider à la création, mais permettre aux micro-entreprises de se développer, d'innover et de conquérir de nouveaux marchés. Dans cette optique, l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, NESDA, a lancé un nouveau programme spécial baptisé "Nesda Extension". Un dispositif inédit destiné à accompagner les micro-entreprises dans le développement, la diversification et l'extension de leurs activités. La principale nouveauté réside dans l'enveloppe proposée. "Nesda Extension" prévoit un financement pouvant atteindre 10 millions de DA par projet. Une somme destinée à permettre

aux promoteurs de moderniser leurs équipements, d'élargir leur gamme de produits, de conquérir de nouvelles zones commerciales ou encore d'intégrer des solutions innovantes dans leur processus de production. Ce programme marque une rupture avec les logiques précédentes centrées uniquement sur le lancement. Il s'adresse aux entreprises déjà en activité et qui ont démontré leur viabilité. L'idée est de les faire passer à une vitesse supérieure, de les aider à se structurer et à devenir des PME à part entière. Au-delà du financement, "Nesda Extension" intègre un volet d'accompagnement technique. Formation, conseil, mise en réseau et appui à l'export sont prévus pour sécuriser la croissance et réduire le taux d'échec. Ce dispositif permet notamment de financer l'acquisition d'équipements et de machines, l'installation de nouvelles lignes de production, le développement de produits complémentaires ou le lancement de nouvelles activités, selon les informations publiées par l'agence sur son site web. Le programme est ouvert aux chefs de micro-entreprises, y compris ceux n'ayant pas bénéficié du soutien de la NESDA lors de la création, ainsi qu'aux bénéficiaires des dispositifs ANGEM et CNAC, aux agriculteurs, artisans et détenteurs de registres de commerce et/ou d'autorisations d'activité. Le financement est assuré selon des formules associant le promoteur et la NESDA ou dans le cadre d'un montage triangulaire avec une banque. Les prêts bénéficient d'une bonification du taux d'intérêt à 100 %, outre les avantages fiscaux prévus par la législation. Pour accéder au dispositif, le demandeur doit notam-

ment être âgé de 20 à 58 ans et justifier de l'exercice de son activité durant les deux dernières années, avec des documents comptables et fiscaux à l'appui. Une formation en entrepreneuriat de cinq jours est également requise. Dans ce cadre, l'agence NESDA Alger-Centre a lancé mercredi une campagne d'information comprenant des visites de terrain et des journées portes ouvertes au niveau de ses antennes de Sidi M'Hamed, Bab El Oued et Bouzaréah. La campagne prévoit également un formulaire électronique accessible via un QR Code, permettant aux personnes intéressées d'être contactées par un accompagnateur pour les orienter dans leurs démarches. En soutenant l'innovation et l'extension des micro-entreprises, l'Algérie cherche à



consolider la base de son économie. Car un tissu entrepreneurial solide ne se construit pas uniquement avec de grandes entreprises. Il commence d'abord par

des milliers de petites structures capables de grandir, de se transformer et de tirer l'économie locale vers le haut.

Hamza B.

FOIRE INTERNATIONALE DU COMMERCE DES SERVICES EN CHINE

L'Algérie y prend part via un pavillon virtuel

L'Algérie a pris part hier, via un pavillon virtuel, à la Foire internationale du commerce des services en Chine (CIFTIS 2026), organisée par le ministère chinois du Commerce et la municipalité de Pékin, indique un communiqué de l'Office national du tourisme (ONT). "Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action de l'Office national du tourisme visant à promouvoir la destination touristique Algérie à l'échelle internationale, en s'appuyant notamment sur les mécanismes de promotion numérique, l'Algérie participe pour la 7e fois consécutive à la Foire internationale du commerce des services en Chine (CIFTIS 2026), organisée par le ministère chinois du Commerce et la municipalité de Pékin, du 9 au 13 septembre en cours", précise la même source. La participation algérienne à cette manifestation se fera "à travers un pavillon virtuel comprenant une variété de photos et de vidéos faisant la promotion de la richesse et de la diversité de la destination touristique Algérie, à travers la mise en valeur du patrimoine culturel, des us et coutumes, de la gastronomie et de l'artisanat". Cette participation constitue également "une opportunité privilégiée pour renforcer la présence de l'Algérie dans le domaine touristique à l'échelle mondiale, et traduit l'attachement de l'ONT à suivre les dernières évolutions en matière d'outils numériques de promotion touristique". Les personnes intéressées peuvent visiter le pavillon virtuel algérien pour découvrir le charme et la diversité de l'Algérie, à travers le lien suivant : <https://2d.ciftis.org/wechat/store/html/store-index.html?custId=ONTALGE...>

R. N.

CIMENT ET VERRE

Exportation de plus de 10 000 tonnes de produits finis vers l'Europe

L'Algérie possède une économie en croissance, avec entre autres, une position au cœur des routes maritimes mondiales. Sur l'axe Asie-Europe, ses ports constituent des portes d'entrée vers l'Afrique. Les exportations s'envolent, le désenclavement des pays sahéliens s'accélère. Ses grands pôles du réseau portuaire sont à l'Ouest : les ports de Ghazaouet, Oran, Mostaganem et Ténès ; au Centre : Alger et Béjaïa et à l'Est : Djen-Djen, Skikda et Annaba. Chaque pôle combinera ports existants modernisés et nouvelles plateformes hors zones urbaines, reliées aux grands axes autoroutiers et ferroviaires. Cette semaine, le port de Ténès, dans la wilaya de Chlef, a exporté deux cargaisons de ciment et de verre vers des pays européens, pour un total de 10 147 tonnes, dans le cadre du

développement de ses exportations hors secteur des hydrocarbures. L'opération a consisté en l'exportation de 2 787 tonnes de verre, chargées au quai n° 2, et de 7 360 tonnes de ciment en big bags, chargées simultanément au quai Sud. Le directeur général par intérim de l'Autorité portuaire de Ténès, Lakhdar Ibrahim, a déclaré que cette opération s'inscrit dans le cadre des directives des autorités supérieures visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures, ainsi que des instructions du groupement de services portuaires Serport pour accroître l'efficacité du port et renforcer le soutien aux opérateurs économiques. Il a expliqué que l'Autorité portuaire a mobilisé ses ressources humaines, matérielles et logistiques afin d'assurer le bon déroulement des deux expéditions dans des conditions optimales. Il a souligné que l'ex-

portation de ces deux cargaisons témoigne de la croissance de l'activité commerciale du port et de sa capacité à gérer simultanément plusieurs opérations d'ex. Pour rappel, depuis début janvier 2026, le port de Ténès a enregistré l'exportation de 313 250 tonnes de marchandises diverses via 56 navires, dont plus de 174 000 tonnes de clinker, plus de 78 000 tonnes de ciment en sacs et 6 400 tonnes de verre. Ces chiffres reflètent l'activité d'exportation croissante via le port de Ténès et son rôle dans le soutien du bon déroulement du commerce extérieur et l'amélioration de la compétitivité des produits algériens sur les marchés internationaux. Avec une hausse de 16 % des exportations au premier trimestre 2026, le pays consolide sa stratégie de diversification économique et multiplie les percées sur les marchés internationaux,

de l'Afrique à l'Amérique latine. Le signal est au vert pour l'économie nationale. Selon les déclarations faites à la fin de décembre dernier par M. Houari Abdellatif, Directeur central de la promotion des exportations au ministère du Commerce extérieur, la balance commerciale poursuit son redressement. Pour les autorités publiques, cette performance n'est plus un simple rebond conjoncturel, mais le résultat d'une politique de fond. « Ce développement reflète l'efficacité de l'accompagnement des exportateurs et la réactivité de l'administration face à leurs préoccupations », a souligné le responsable lors de son intervention sur les ondes de la Chaîne 1. Il a également été souligné que l'État s'efforce de rassurer les opérateurs économiques, en particulier les nouveaux venus, en les accompagnant et en parta-

geant les risques avec eux. L'objectif est de les encourager à se tourner vers les marchés africains, qui sont géographiquement les plus proches et les moins coûteux en termes de transport. Concernant la nature des exportations, Abdelatif a précisé qu'elles incluent dans les filières industrielles classiques, les matériaux de construction, céramique et ciment, alors que dans les produits agroalimentaires, il s'agit des fruits et légumes, qui font l'objet d'une demande mondiale croissante. Cette dynamique a coïncidé avec la première opération d'exportation de pièces de rechange automobiles (systèmes de freinage) depuis la wilaya de Tizi-Ouzou vers la Tunisie et la Libye. Cette opération concrétise des contrats signés lors de la Foire du commerce intra-africain, tenue en Algérie en septembre dernier.

Saïd Ben

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Le Code pénal, la prise en charge des dommages des sinistrés et la numérisation à l'ordre du jour

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé hier, une réunion du gouvernement consacrée à l'examen de plusieurs dossiers, notamment la modification du Code pénal, la prise en charge des dégâts causés par les récents incendies et la mise en place d'un système numérique unifié de régulation et d'approvisionnement du marché national.



La réunion a débuté par l'examen d'un avant-projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal. Le texte a été élaboré conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant notamment à instaurer la peine de mort à l'encontre des auteurs et commanditaires d'in-

cendies volontaires, avec son application effective, ainsi qu'à l'encontre des auteurs d'enlèvements d'enfants et de sévices à leur encontre. Le gouvernement a également entendu des exposés sur l'état d'avancement des opérations d'indem-

nisation des personnes touchées par les récents incendies, lancées cette semaine conformément aux instructions présidentielles, ainsi que sur la réhabilitation des infrastructures, équipements et réseaux endommagés. Selon le bilan présenté, les

réseaux essentiels d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphonie fixe et mobile et d'internet ont été totalement rétablis. L'ensemble des routes endommagées ou fermées en raison des incendies ont également été rouvertes. La réhabilitation des autres

infrastructures publiques touchées, notamment les écoles primaires, devait quant à elle s'achever avant la fin de la semaine, grâce à la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires, en coordination avec les wilayas, les autorités locales et les différents services et organismes concernés.

Par ailleurs, des commissions de recours seront installées à partir de ce mercredi au niveau des communes et daïras des wilayas sinistrées afin d'examiner les éventuels recours concernant l'évaluation des indemnités. Le gouvernement entend poursuivre sa mobilisation afin que toutes les personnes touchées soient indemnisées avant le 15 septembre 2026.

Enfin, dans le cadre de la stratégie nationale de transformation numérique 2025-2030, le gouvernement a examiné une présentation consacrée à la mise en place d'un système numérique unifié de régulation et d'approvisionnement du marché national. Celui-ci doit permettre un suivi en temps réel des niveaux des prix et de la disponibilité des différents produits, afin de faciliter une intervention rapide en cas de perturbations sur le marché.

H.B.

INCENDIES DE FORÊT

Le ministère de l'Agriculture entame l'indemnisation des agriculteurs et éleveurs

Le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a entamé, mardi, l'indemnisation des agriculteurs et des éleveurs ayant subi des pertes dans différentes activités agricoles suite aux récents incendies, indique un communiqué du ministère. L'opération intervient en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à accélérer l'indemnisation des sinistrés des récents incendies dans le domaine agricole, précise le communiqué. L'opération d'indemnisation, qui a débuté par la wilaya de Jijel, à travers la distribution de têtes de bétail aux éleveurs, se poursuivra pour concerner toutes les wilayas touchées en vue de relancer l'activité agricole dans les plus brefs délais.

Les groupes économiques relevant du secteur supervisent la distribution du cheptel disponible au niveau des unités de production agricole et des exploitations relevant de ces entreprises publiques, englobant les cheptels bovin, ovin et caprin, en plus du fourrage. Parallèlement, le secteur de l'agriculture supervise, par le biais de ses entreprises spécialisées, l'opération de réhabilitation et d'aménagement des structures de production, notamment les écuries et les poulaillers endommagés par les incendies, ajoute le communiqué, rappelant que les indemnités concerneront toutes les pertes dans le domaine agricole recensées par les commissions locales, notamment le bétail, les structures de production, les réseaux d'irrigation, les ruches d'abeilles et les poulaillers.

DÉBUT DE LA REMISE DES DÉCISIONS D'AIDE AUX SINISTRÉS AYANT PERDU DU MOBILIER À BEJAIA

L'opération de remise des décisions d'attribution des aides financières destinées à l'acquisition de mobilier et d'équipements électroménagers au profit des citoyens touchés par les récents incendies ayant affecté plusieurs com-

munes de la wilaya de Bejaïa a débuté, a-t-on appris mercredi des services de la wilaya.

Cette opération intervient en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à accélérer l'indemnisation des sinistrés avant le 15 septembre, ainsi que des orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, pour accélérer l'achèvement des opérations de prise en charge et permettre aux personnes concernées de bénéficier des aides et indemnités prévues, selon la même source. La remise des décisions relatives aux aides financières destinées à l'achat de mobilier et de différents équipements électroménagers a débuté au niveau de la daïra de Darguina et des communes de Tichy et Toudja. Les autorités locales ont commencé à les remettre aux bénéficiaires après l'achèvement des opérations de recensement, de constatation des dégâts et d'examen des dossiers. Pour rappel, la remise des décisions d'indemnisation destinées aux propriétaires d'habitations endommagées par les incendies a débuté depuis quelques jours. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation des établissements scolaires endommagés se poursuivent à un rythme accéléré dans les différentes régions de la wilaya. Ils portent notamment sur le nettoyage, l'aménagement et la peinture, afin de garantir des conditions adéquates pour l'accueil des élèves et de la famille éducative en prévision de la prochaine rentrée scolaire. En parallèle, la prise en charge des citoyens touchés par les récents incendies de forêt se poursuit à travers la mise à disposition de services postaux et financiers dans plusieurs villages et communes sinistrés. La prise en charge sanitaire et psychologique des habitants des zones sinistrées se poursuit également grâce à la caravane médicale mobile dépêchée par le ministère de la Santé à Bejaïa, ainsi qu'aux unités médicales mobiles relevant de la Direction de la santé.



Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la prise en charge et de l'accompagnement des sinistrés, de leur soutien et du rétablissement progressif de la vie normale, tout en contribuant à effacer les séquelles des incendies, selon la même source.

PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES TOUCHÉS PAR LES INCENDIES À JIJEL

La restauration des établissements scolaires touchés par les incendies enregistrés dernièrement dans la wilaya de Jijel a été terminée mardi, a affirmé Hamza Chenaoua, directeur local des équipements publics. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que dans le cadre de la mise en œuvre des instructions des autorités supérieures de l'Etat relatives à la réhabilitation et la restauration des équipements publics sinistrés par les

récents incendies enregistrés dans la wilaya, tous les travaux de restauration des établissements scolaires ont été achevés avant leur équipement. M. Chenaoua a ajouté que les travaux de restauration effectués ont inclut la peinture des classes et la restauration des portes et fenêtres de 27 établissements (24 écoles primaires et 3 CEM). Ces établissements scolaires seront entièrement prêts lors de l'actuelle rentrée scolaire, a-t-il indiqué.

De son côté, le directeur local de l'éducation, Saâd Kisra, a affirmé que toutes les dispositions ont été prises pour assurer une rentrée scolaire réussie. La direction de la culture et des arts de la wilaya a adressé un appel aux plasticiens de la wilaya pour contribuer à la réalisation de fresques et à l'embellissement des écoles sinistrées en prévision de la rentrée scolaire sous le slogan "car le pinceau et les couleurs contribuent à atténuer les maux et relancer l'espoir".

R.N.

PROJET DE LIGNE FERROVIAIRE TAMANRASSET/IN-GUEZZAM

Présentation de l'étude préliminaire

L'étude préliminaire du tracé du projet de ligne ferroviaire reliant Tamanrasset à In-Guezzam a fait l'objet d'une séance de travail à Tamanrasset, sous la conduite du wali, Mohamed Boudraa, et en présence des directeurs des secteurs concernés et des cadres de la wilaya, a-t-on appris hier, des services de la wilaya.



Lors de la rencontre, les représentants de l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANES-RIF) ont présenté un exposé sur le projet, en présence de la consultante technique et chef de département des études de l'Agence, Cherifa Taghemout, ainsi que des cadres de l'agence

et des représentants des services concernés. La présentation a porté les différentes composantes du projet et ses objectifs, ainsi que sur ses retombées sur le développement socioéconomique, à travers le renforcement du réseau de transport, l'amélioration des liaisons avec la région et la facilitation de

la circulation des personnes et des marchandises. Au cours de la séance de travail, des propositions et des études relatives au tracé proposé pour le projet ont été présentées, et des aspects techniques liés à sa mise en œuvre ont été discutés, y compris les données à prendre en compte pour déterminer le tracé

optimal. Les représentants des secteurs et services concernés ont fait part de leurs observations concernant les propositions présentées, permettant d'enrichir l'étude préliminaire et de prendre en compte les différentes données de terrain et sectorielles, avant de finaliser les différentes phases de l'étude. Le projet de ligne ferroviaire reliant Tamanrasset à In-Guezzam (plus de 400 km) revêt une grande importance pour le renforcement du réseau de transport dans la région et la consolidation des infrastructures, sans compter son rôle attendu dans l'accompagnement de la dynamique de développement et d'expansion de l'activité économique et la promotion des investissements. Le projet s'inscrit aussi dans le cadre des efforts de développement du réseau de transport et de connexion des régions du Sud aux différentes infrastructures et équipements, dans un objectif de renforcement de l'intégration économique et du développement durable.

Le numéro vert "3010" de la sécurité sociale Pour répondre aux préoccupations des assurés touchés par les incendies

La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a mis le numéro vert "3010" à la disposition des assurés sociaux et de leurs ayants droit touchés par les incendies enregistrés dans certaines wilayas, afin de prendre en charge leurs préoccupations, indique hier un communiqué de la Caisse. La CNAS met le numéro vert 3010 à la disposition des assurés sociaux et de leurs ayants droit touchés par les incendies enregistrés dans certaines wilayas du pays, pour prendre en charge leurs préoccupations liées à la sécurité sociale", précise la même source. La Caisse avait récemment réaffirmé la poursuite de ses efforts sur le terrain pour assurer une prise en charge urgente des citoyens sinistrés des incendies dans les wilayas concernées.

RESTAURATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES TOUCHÉS PAR LES INCENDIES

Parachèvement des travaux à Jijel

La restauration des établissements scolaires touchés par les incendies enregistrés dernièrement dans la wilaya de Jijel a été terminée, a affirmé Hamza Chenaoua, directeur local des équipements publics. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que dans le cadre de la mise en œuvre des instructions des auto-

rités supérieures de l'Etat relatives à la réhabilitation et la restauration des équipements publics sinistrés par les récents incendies enregistrés dans la wilaya, tous les travaux de restauration des établissements scolaires ont été achevés avant leur équipement. M. Chenaoua a ajouté que les travaux de restauration effectués ont inclu la pein-

ture des classes et la restauration des portes et fenêtres de 27 établissements (24 écoles primaires et 3 CEM). Ces établissements scolaires seront entièrement prêts lors de l'actuelle rentrée scolaire, a-t-il indiqué. De son côté, le directeur local de l'éducation, Saâd Kisra, a affirmé que toutes les dispositions ont été prises pour assurer une rentrée

scolaire réussie. La direction de la culture et des arts de la wilaya a adressé un appel aux plasticiens de la wilaya pour contribuer à la réalisation de fresques et à l'embellissement des écoles sinistrées en prévision de la rentrée scolaire sous le slogan "car le pinceau et les couleurs contribuent à atténuer les maux et relancer l'espoir".

FEUX DE FORÊT :

Les gendarmes interpellent un pyromane à Batna

Les éléments du service de Recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Batna ont procédé à l'arrestation d'un individu soupçonné d'avoir mis le feu en bordure de la route, sous l'un des abris abandonnés de la forêt Koundoursi, a indiqué ce corps de sécurité. Selon la même source, cette opération, menée dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt à travers le territoire de la wilaya de Batna, « est intervenue après que les éléments du service de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Batna eurent reçu des informations faisant état d'un individu ayant mis le feu en bordure de la forêt ». La même source a précisé qu'après des opérations de renseignement et d'investigation, ainsi que l'exploitation des éléments de preuve scientifiques au moyen des techniques d'enquête modernes, « l'identité du suspect, âgé de 20 ans, a été établie ». Celui-ci a été arrêté puis conduit au siège du service afin de poursuivre l'enquête. La même source a conclu qu'« après l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales, le suspect a été présenté devant le procureur de la République territorialement compétent ».

LE PRÉSIDENT DU HCI À GHARDAIA :

Mise en avant du rôle du message prophétique dans l'ancrage des nobles valeurs

Le président du Haut conseil islamique (HCI), Mabrouk Zaid El-Kheir, a mis en avant à Ghardaia, le rôle du message prophétique dans l'enracinement des valeurs de justice et de tolérance. S'exprimant lors d'une rencontre organisée au siège de la wilaya, à l'initiative du HCI, en coordination avec la direction locale des Affaires religieuses et des Wakfs de Ghardaia, en présence des autorités locales, M. Zaid El-Kheir, a souligné que le message du prophète Mohamed (QSSSL) avait

constitué une transformation fondamentale dans l'histoire de l'humanité, à travers ses principes fondés sur la protection de la dignité humaine et la consécration des nobles valeurs de justice et de tolérance. Et d'ajouter que ce message avait également contribué à une grande renaissance de l'humanité et à un bond qualitatif dans son développement civilisationnel, lui permettant de construire une réalité nouvelle sans précédent. La prospérité civilisationnelle engendrée par ce message

repose en outre sur la consolidation de l'équité et la miséricorde vers tous, ainsi que la lutte contre l'extrémisme, a-t-il ajouté. Animée par une pléiade de chouyoukh, d'universitaires et d'imams, cette rencontre a été marquée par plusieurs interventions portant notamment sur " la construction de la famille et la protection de la jeunesse à l'ère numérique "et "les fondamentaux moraux et sociaux du message prophétique dans la pensée humaine".

EL-OUED

Près de 35.000 ha consacrés à la pomme de terre d'arrière-saison

Près de 35.000 hectares seront consacrés à la culture de la pomme de terre d'arrière-saison à El-Oued, avec une production prévue de plus de 12 millions de quintaux. Près de 35.000 hectares de terres vont être cultivées de pomme de terre d'arrière-saison, dans la wilaya d'El-Oued, dans le cadre d'une campagne qui a débuté cette semaine, selon la Chambre locale de l'Agriculture. Cette superficie, similaire en termes d'étendue à celle cultivée l'an dernier, représente 35% de la superficie agricole globale exploitée cette saison, qui est de l'ordre de 100.000 ha, a indiqué, hier, le président de la Chambre agricole, Djelloul Othmani. La culture de la pomme de

terre se concentre en grande partie dans 4 communes (Hassi-Khelifa, Ouermas, Taghezout et Reguiba), qui disposent, chacune, au regard de leur potentialités, d'un marché national de commercialisation de ce produit agricole de large consommation. La wilaya d'El-Oued vient en tête des wilayas du pays productrices de pomme de terre, avec une part de 40% de la production nationale, et qui constitue aussi 60% de la production végétale de la wilaya. Elle compte aussi plusieurs variétés de pomme de terre, avec un rendement moyen de 300 à 350 quintaux à l'hectare, et une prévision de production de plus de 12 millions de quintaux cette saison.

ANNABA Poursuite du relogement à Sidi Amar

118 familles de Sidi Amar seront relogées la semaine prochaine dans 160 logements sociaux neufs, avant la rentrée scolaire. Le dossier du logement social à Annaba franchit un nouveau cap décisif. En effet, dans la dynamique des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI), les autorités locales s'approprient à lancer, dès la semaine prochaine, le relogement très attendu de 118 familles résidant dans des constructions précaires au niveau de la commune de Sidi Amar. Selon des sources bien informées, l'ensemble des démarches administratives et des préparatifs logistiques touche à sa fin. Les services de la wilaya et de la commune ont mis les bouchées doubles pour finaliser les dossiers des souscripteurs et procéder au règlement des situations financières, afin de garantir une transition sans accroc. Les bénéficiaires rejoindront un quota de 160 logements publics locatifs (LPL) achevés, intégrés dans un programme global de 700 unités attribuées à la municipalité. Ce recasement intervient à un moment stratégique. En fixant le calendrier d'attribution juste avant la rentrée scolaire, l'exécutif local entend offrir aux ménages concernés une stabilité indispensable et de véritables conditions de dignité. Les anciennes bâtisses vétustes seront immédiatement démolies pour libérer des assiettes foncières précieuses, destinées à accueillir de futurs équipements publics et projets structurants. Cette opération vient concrétiser les engagements pris par les autorités pour éradiquer les poches de précarité urbaine à travers les communes de la wilaya, redonnant ainsi un souffle nouveau au paysage urbanistique d'Annaba.

LE MAROC ABRITE DES LABORATOIRES CLANDESTINS DE PSYCHOTROPES

Au service du crime organisé et du terrorisme

Le Maroc abrite des laboratoires clandestins où sont fabriqués des psychotropes et des drogues de synthèse, dans un contexte de complaisance des autorités du Makhzen, tandis que les réseaux criminels marocains acheminent ces substances au-delà des frontières, notamment vers les pays du Sahel, a souligné le professeur en sciences politiques et relations internationales à l'Université d'Alger, Samir Bouaissa.



nécessite des compétences spécialisées, des chimistes diplômés des universités sont recrutés par ces réseaux criminels, qui profitent du chômage et du manque de débouchés professionnels pour transformer le savoir-faire chimique en instrument au service d'une activité criminelle génératrice de profits importants», a-t-il noté. Il a également relevé, qu'avec l'extension de la production, les revenus issus de ce trafic augmentent à leur tour, «encourageant les réseaux à intensifier la fabrication et à développer l'acheminement et la diffusion de ces substances hors du Maroc», soulignant que «cette dynamique est favorisée par la complaisance et la complicité des autorités du Makhzen». M. Bouaissa a rappelé, dans ce contexte, que le Maroc fait l'objet de critiques de la part d'organisa-

tions internationales et de plusieurs gouvernements pour la «tolérance du régime marocain à l'égard du trafic de drogue». «Les réseaux criminels marocains exportent les psychotropes et les drogues de synthèse hors des frontières, via de multiples itinéraires, ce qui permet d'étendre la portée de leur trafic, tout en dissimulant l'origine de ces poisons», précise l'intervenant, avant d'ajouter que «les pays du Sahel sont ciblés par l'acheminement de ces substances, les réseaux marocains utilisant les itinéraires traversant la région pour étendre leurs opérations de trafic et de diffusion». Il a également souligné que «la multiplication de ces itinéraires permet à ces réseaux criminels de brouiller la traçabilité de la véritable origine de ces drogues, qui passent par plusieurs relais avant

d'atteindre leur destination finale». M. Bouaissa a, en outre, mis en garde contre le plus grand danger de ce trafic, qui réside précisément dans «le lien entre ses revenus et le financement du terrorisme».

Il a rappelé, à cet égard, que les études établissent un lien entre criminalité organisée et terrorisme, les deux réseaux pouvant converger autour d'intérêts communs. «Les groupes terroristes ont besoin de financement, tandis que le trafic de drogue constitue l'une des ressources majeures capables de le leur fournir. En contrepartie, les réseaux criminels ont besoin de protection pour sécuriser leurs activités, établissant ainsi, une relation d'intérêts communs», explique M. Bouaissa. Dans les zones marquées par l'instabilité, cette convergence «se renforce», poursuit-il. «L'insécurité y facilite les opérations de trafic, tandis que les revenus issus des stupéfiants bénéficient aux groupes armés». M. Bouaissa décrit ainsi une chaîne reliant laboratoires clandestins, recrutement de jeunes chimistes fabrication de psychotropes, trafic transfrontalier et diffusion des substances, jusqu'aux revenus susceptibles d'alimenter l'économie parallèle, le crime organisé et le financement du terrorisme.

Il a conclu en affirmant que l'essor de la fabrication clandestine de psychotropes constitue «une évolution dangereuse» du trafic de drogue au Maroc, dans un contexte de complaisance des autorités du Makhzen.

ALGER :

Saisie de plus d'un quintal de kif traité en provenance du Maroc

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont démantelé la structure criminelle d'un réseau organisé transfrontalier activant à partir du Maroc, avec la saisie de plus d'un quintal de kif traité, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

«Les services opérationnels de la sûreté d'Alger ont mené une opération de qualité ayant permis la saisie d'un quintal et 30 kg de kif traité, le démantèlement de la structure criminelle d'un réseau organisé transfrontalier opérant depuis le Maroc, ainsi que l'arrestation de quatre de ses membres à Maghnia et à Alger», précise le communiqué.

L'opération, menée par les éléments de la 3e circonscription de la Police judiciaire d'El Biar, s'est soldée par «l'interception et la saisie de la première cargaison de drogue à bord d'un véhicule utilitaire dans la périphérie d'Alger, alors qu'elle était en route vers l'une des wilayas de l'est du pays», ajoute la même source.

Suite aux investigations, menées sous la supervision du parquet compétent, «d'autres quantités de drogue ont été saisies dans les domiciles des suspects à Alger, avec la récupération de trois véhicules et d'une motocyclette utilisés par les membres du réseau criminel pour le transport et leurs déplacements».

Les mis en cause «ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal de Koléa», conclut le communiqué.

Conseil économique, social et environnemental mauritanien : Participation au séminaire sur le «nouveau pacte pour la Méditerranée »

Le Conseil économique, social et environnemental a participé aux travaux d'un séminaire international consacré au « nouveau pacte pour la Méditerranée », organisé à distance par visioconférence.

Ce séminaire a été organisé conjointement par l'Union des conseils économiques et sociaux arabes et institutions similaires et le Conseil national économique, social et environnemental algérien, avec la participation d'experts et de représentants d'institutions nationales et régionales.

Le Conseil était représenté à ce séminaire par son secrétaire général, M. Mohamed Mahmoud El Hadj Ibrahim, qui a souligné, dans son intervention, l'importance de renforcer le dialogue régional et international sur les enjeux du développement et de l'environnement dans l'espace méditerranéen, afin de contribuer à l'élaboration d'une vision commune pour un avenir plus durable et inclusif.

Le séminaire vise à élaborer de nouvelles approches du pacte méditerranéen, tenant compte des défis actuels liés à l'économie verte, à la transformation numérique et à la justice sociale, tout en mettant l'accent sur le rôle des conseils consultatifs dans le rapprochement des points de vue entre les acteurs économiques et sociaux.

GAFSA :

Bilan des investissements et des projets des huit premiers mois de 2026

Le gouvernorat de Gafsa a enregistré, au cours des huit premiers mois de 2026, plusieurs projets, financements et programmes d'accompagnement des promoteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des services et de l'initiative privée, selon des données présentées lors d'une séance de travail tenue mardi 8 septembre 2026 et consacrée au suivi de la situation de l'investissement et à la promotion de l'installation à son propre compte dans la région. Les données présentées couvrent la période allant du 1er janvier au 31 août 2026. Elles ont été communiquées par les différentes administrations et structures régionales chargées de l'investissement, du financement et de l'accompagnement des porteurs de projets.

L'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA) à Gafsa a fait état de 193 déclarations d'investissement, pour une valeur globale de 31,5 millions de dinars.

Par ailleurs, 112 projets, représentant un investissement de 13,5 millions de dinars, ont été approuvés. Ils devraient permettre la création de 118 emplois. Des primes d'un montant total de 3,9 millions de dinars ont également été versées au profit de 150 bénéficiaires.

96 PROJETS DANS L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

De son côté, la direction régionale de l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII) à Gafsa a enregistré 62 projets dans le secteur des services, représentant un investissement global de 32 866 969 dinars et devant générer 289 emplois. Dans le secteur industriel, 34 projets ont été enregistrés pour un investissement total de 30 733 835 dinars, avec 786 emplois attendus. Au total, 96 projets ont ainsi été enregistrés auprès de l'agence dans les deux secteurs, selon les données présentées lors de la réunion.

La Banque tunisienne de solidarité (BTS) a approuvé 361 crédits destinés aux secteurs de la production, de l'artisanat, des petits métiers et des services, pour une enveloppe globale avoisinant 7,694 millions de dinars. Ces financements devraient contribuer à la création de 496 emplois.

Des programmes de formation et d'accompagnement des promoteurs Le Centre d'affaires de Gafsa a accueilli 63 personnes, dont 34 porteurs d'idées de projets. Il a également organisé deux sessions de formation à l'intention des promoteurs, à raison de huit séances par session, ainsi que neuf campagnes de sensibilisation. L'Espace entreprendre de Gafsa a, pour sa part, organisé 16

sessions de formation couvrant les phases précédant et suivant la réalisation des projets. Il a également accordé 31 allocations d'accompagnement, d'un montant de 200 dinars par mois pendant un an, au profit de promoteurs déjà installés. La structure a en outre effectué 365 visites d'accompagnement et d'appui et organisé 28 séances d'information, aussi bien en interne qu'à l'extérieur. Une allocation de soutien de 800 dinars par mois pendant un an a également été accordée à une société communautaire.

Deux projets ont, par ailleurs, bénéficié d'un financement dans le cadre du programme de réhabilitation et de réinsertion des délinquants, à hauteur de 8 000 dinars par projet.

DES PROJETS SOCIAUX ET LE FINANCEMENT D'UNE PME

La direction régionale des Affaires sociales a indiqué que 50 projets avaient été réalisés au profit de familles pauvres et à revenus limités, ainsi que de personnes en situation de handicap aptes au travail.

Ces projets ont bénéficié à 50 personnes, pour une valeur globale indiquée dans les données présentées comme étant de l'ordre d'un milliard », sans autre précision sur l'unité. Par ailleurs, la Banque

de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) a approuvé le financement d'une unité photovoltaïque de production d'électricité, pour un montant global de 2,333 millions de dinars.

INVESTISSEMENTS AGRICOLES ET PROJETS D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE

Le Commissariat régional au développement agricole (CRDA), à travers son service chargé du financement et des encouragements, a indiqué que les investissements approuvés concernaient 95 agriculteurs.

Des chiffres relatifs au montant des investissements et des primes approuvés ont également été présentés lors de la réunion.

La délégation régionale chargée des Affaires de la famille et de la femme à Gafsa a, de son côté, annoncé la réalisation de 13 projets d'autonomisation économique au profit de familles en situation particulière, ainsi que de 22 projets destinés aux mères d'enfants menacés de décrochage scolaire. Les interventions ont également porté sur 11 projets dans le cadre du programme « Samida » et 24 projets dans le domaine de l'élevage, selon les données communiquées.

QUELQUES MURMURES SUR L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE :

Des atouts diversifiés, des menaces à surmonter et des parcours alternatifs suggérés

Par : Mohamed KHIATI (*)

1. Eléments de contexte :
Disons en prélude qu'en matière d'alimentation et d'agriculture, les projections de la FAO et d'autres organisations spécialisées notent que la demande alimentaire mondiale devrait doubler à l'horizon 2050, en concomitance d'un accroissement de la population estimée à 3,2 milliards de personnes supplémentaires. Ce qui appelle « une augmentation de la production de l'ordre de 60% et près de 100% dans les pays en développement, si les tendances se confirment pour répondre aux besoins alimentaires des populations »

Ces éléments de prospective posent toute la problématique de la capacité des pays à produire plus avec moins de ressources de sorte que le défi pour les années à venir consiste à trouver la bonne formule pour améliorer la production et répondre à l'accroissement de la demande sociale avec un moindre coût et de manière plus durable. Le rapport sur « Les Perspectives agricoles 2022-2031 », de la FAO et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), estime qu'au cours des décennies à venir, le secteur agroalimentaire mondial sera confronté à de grands défis, en particulier le besoin de nourrir durablement une population qui ne cesse de croître par les menaces et les incidences des changements climatiques, ainsi que par les conséquences économiques et les perturbations de l'approvisionnement alimentaire dues aux conflits géopoliti-



tiques"[2].

Ceci se déroule au moment où les systèmes alimentaires et agricoles devraient, à l'avenir, être touchés par des tendances qui pourraient compromettre leur durabilité, car une pression devrait s'exercer sur les ressources naturelles corrélativement avec les mesures intenses des productions et les aléas de l'environnement, note encore le rapport. On estime, d'autre part que l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture sera en butte à des incertitudes qui soulèvent de sérieuses préoccupations en matière de performances et de durabilité, lesquelles incertitudes s'articulent autour de la croissance démographique, des choix alimentaires, des progrès technologiques, de la distribution des revenus, de la situation des ressources naturelles, des changements climatiques et quelques autres encore. Parallèlement, il est pensé qu'une croissance démographique conjuguée à une augmentation des revenus tendra à faire accroître la demande en produits agricoles et à modifier les préférences alimentaires des populations, à un rythme où la production agricole sera limitée par des facteurs d'ordre structurel tels la disponibilité du foncier agricole, le recul des ressources en terres et en eau et l'insuffisance des investissements dans l'agriculture durable, si l'on ne change pas la façon d'entrevoir une agriculture à la mesure des enjeux et des défis, font noter diverses sources internationales.

A l'heure actuelle, il existe peu d'idées sur l'évolution de ces facteurs, dans le temps et dans l'espace, mais l'on pense, à contrario que ces facteurs marqueront l'image de l'avenir. C'est pourquoi, les pays, les

organisations internationales, la société civile et les milieux universitaires suggèrent, de plus en plus, de procéder à des exercices de prospective fondés sur des parcours alternatifs et des options sur l'évolution possibles des systèmes alimentaires et agricoles du futur. En Algérie, l'on peut observer déjà que les instruments institutionnels dont s'est dotés aujourd'hui le pays, se sont traduits par un recentrage des politiques économiques et sociales avec une mobilisation accrue des ressources matérielles et humaines pour accompagner dans les meilleures conditions possibles, un processus de mutations fort laborieux, corroborés par les nombreux acquis, les programmes et les projets de développement multiformes engagés surtout en matière d'investissement publics et privés qui ont manifestement mis le pays à l'abri des retournements conjoncturels. Ils ont toutefois permis d'accomplir les desseins de sa stratégie de développement. Le pays s'est paré ainsi de volontés de progrès, de modernité et de puissance, en puisant dans ses valeurs et ses ressources, les moyens de sa résilience et de sa promotion. Les gisements de croissance et les réserves de productivité existantes sont importants et suffisamment diversifiés pour permettre au pays de redynamiser son économie par une plus grande ouverture aux initiatives, aux opportunités et aux alternatives offertes. Tel est aussi, le cas pour le secteur de l'agriculture et du développement rural, un secteur économique par excellence, pour lequel est accordée aujourd'hui, une pleine priorité, laquelle priorité qui provient du fait que l'agriculture est la base

de la sécurité alimentaire. Elle est bien évidemment une grande source de revenus, d'emplois et de richesses notamment en zones rurales. C'est même et souvent le principal employeur tous secteurs économiques confondus. La croissance agricole constitue également l'autre arme majeure de lutter contre la pauvreté, la faim et la malnutrition : un acte universellement reconnu en tant que préoccupation mondiale, comme existent d'autre part, d'autres raisons de placer l'agriculture au centre de la politique économique. Elle n'est pas seulement l'employeur principal de la main d'œuvre nationale, elle joue aussi un rôle primordial dans l'équilibre de la balance commerciale et la création d'opportunités d'exportation de produits agricoles. Sur le plan opérationnel, il est universellement établi que le développement de l'agriculture passe nécessairement par l'utilisation de l'ensemble des ingrédients ou «inputs» constitués des éléments d'intendance (les investissements, le financement, les crédits, les prix, les marchés, les soutiens, les mesures incitatives, etc.), et du système de connaissance (formation, recherche, vulgarisation, appui conseil, numérisation, agritechs et quelques autres encore), ayant pour but l'amélioration du savoir, des aptitudes et des pratiques des acteurs concernés. Une combinaison spécifique de l'ensemble de ces éléments constitue la base essentielle d'un développement agricole et rural harmonieux et durable rapporte la documentation universelle.

2. Agriculture algérienne : Enjeux et défis :

Aujourd'hui, le premier défi majeur de l'agriculture réside

dans son organisation et sa bonne gouvernance estiment les milieux avertis, pour permettre au pays d'améliorer sa sécurité alimentaire à travers une participation large, ouverte et inclusive de l'ensemble du corps social aux diverses facettes du progrès et de modernisation. Le second défi de grande importance sera de garantir la nourriture pour tous et d'une façon équitable dans la mesure où la population algérienne continue d'accroître à un certain rythme pour atteindre, selon les projections de l'ONS, 51 millions en 2030 et plus de 70 millions d'habitants à l'horizon 2050, c'est dire qu'il y'aura plus de personnes à nourrir pour le demi-siècle à venir et au-delà. Dans le sillon de ces acceptions théoriques, s'érigent deux questions majeures que pensons-nous, devraient constituer les défis à relever au cours des années à venir et qu'il va falloir étudier dès à présent :

- La première est comment garantir des productions agricoles durables, au sens quantitatif et qualitatif, dans un contexte de changements climatiques accélérés et de raréfaction des ressources naturelles et d'avoir la capacité et les moyens à assurer à toute personne une alimentation suffisante, sûre et équilibrée en liaison avec une croissance démographique en ascension au cours des années à venir?

- La seconde est de savoir dans quelle mesure, l'Algérie, à travers ses politiques agricoles et rurales pourrait, selon une approche territoriale et une gouvernance sectorielle, répondre aux besoins alimentaires globaux de sa population, sur la base des ressources exploitées et exploitables ?

Suite en page 9

Suite de la page 8

Ces interrogations qui, dans le fond, sont interdépendantes posent, en vraie grandeur, la capacité de produire davantage de production de denrées alimentaires sous pression des limites et des menaces sur les ressources naturelles et des dynamiques démographiques et de leur évolution dans le temps et dans l'espace. Dans un tel contexte, l'enjeu de taille serait d'opter pour un modèle de croissance efficace et efficient permettant d'aboutir à une sécurité alimentaire durable et d'accroître la résilience des systèmes alimentaires. Aussi, l'on pourrait réaliser que tout devra se construire sur la base d'études prospectives à la mesure des enjeux et des défis qu'il va falloir entamer aujourd'hui pour demain, car il ne serait plus permis de gérer le conjoncturel, au sens où les prémices de l'évolution des choses au futur apparaissent déjà à l'horizon. Ceci converge à considérer que les défis d'avenir seront sûrement rudes dans la mesure où la nature et le climat parfois hostiles laissent peu de marge à l'action et où les changements climatiques, la rareté des ressources, les processus de dégradation à l'image de l'érosion, de la désertification, de la déforestation, de l'engorgement et de la salinité seront autant de phénomènes à surmonter. Au-delà, devraient paraître au futur, d'autres challenges liés à la modernisation accrue des secteurs agricoles à l'échelle mondiale poussée par l'évolution des technologies qui se pointent à l'horizon suggérant au pays, une réelle prise de conscience car, les missions confiées à l'agriculture de demain résident non seulement à répondre aux besoins alimentaires d'une population en croissance, mais encore à exploiter d'une manière rationnelle les ressources naturelles et s'adapter aux normes internationales pour s'intégrer aux marchés mondiaux d'une façon adaptée et intelligente. Dans le global, si l'on tente d'analyser le secteur agricole, selon une vision à caractère académique fondée sur une approche déductive fondée sur les multiples études et la masse de produits scientifiques effectués sur l'agriculture algérienne, le long de ces 63 ans d'indépendance, l'on relève que le secteur, en dépit des énormes réalisations perceptibles, en butte encore à de multiples limites et menaces de diverses natures qu'avons-nous déjà abordées dans notre essai intitulé : « L'Algérie agricole : Essai d'analyse des politiques agricoles et rurales, selon les principes de l'agriculture comparée », paru sur le Quotidien « Le Maghreb », en plusieurs parties, en date du 17 décembre 2024, extrait de notre thèse de doctorat.

Aujourd'hui et en termes opérationnels, la sécurité alimentaire que l'on projette atteindre, revêt un caractère multidimensionnel pour se décliner en un quadruplé de principes : i), la disponibilité (démographie, surfaces cultivables, production intérieure, productivité, capacité d'importation, de stockage, etc.) ; ii), l'accès (pouvoir d'achat, fluctuation des prix, infrastructures disponibles,...); iii), la stabilité (infrastructures, climat, politique de développement,...) et iv), la salubrité et la qualité (transformation, transport, hygiène, accès à l'eau, et quelques autres.). A ce propos, l'on ne s'arrête pas à insinuer que, pour la sécurité alimentaire, il ne



s'agit nullement d'un débat intellectuelisant sur le sujet, mais de la manière par laquelle, il convient de l'atteindre à travers des politiques publiques multisectorielles dont celles du développement agricole et rural sont les plus déterminantes. Dès lors, celles-ci sont mises à rude épreuve à remplir cet objectif en s'appuyant sur le potentiel existant, de son extension et exploitation rationnelle en adoptant une démarche de refonte des systèmes agraires, l'intensification et l'amélioration des productions agricoles. Ce faisant et en dépit des atouts multiples que recèle le secteur de l'agriculture doté, de surcroît, de paysages et territoires diversifiés, une variabilité de climats et de zones agroécologiques et d'écosystèmes variés autorisant une multiplicité de systèmes agraires et de production assortis d'un maillage institutionnel fort important formé d'appareils et de structures d'appui technique et d'accompagnement économique et d'opportunités diverses d'investissement, il est souvent avancé dans divers, quelques murmures soutenus par des argumentations faites, à tort ou à raison, que l'agriculture algérienne subit encore des contraintes, des limites et des menaces qu'il va falloir surmonter, à présent et à l'avenir dont on tentera, tant que faire se peut, d'élucider quelques-unes d'entre elles énumérées ci-après :

2.1. Limites et menaces sur le secteur agricole et rural :

Si l'on tente d'esquisser quelques limites et menaces qui planent sur le secteur agricole et rural en Algérie, en se basant sur certains principes empruntés en partie, de la méthode « SWOT », l'on se rend compte que celles-ci sont liées, pour l'essentiel, à des considérations d'ordre naturel, à la faiblesse de la base productive, à la pression sur le foncier agricole, à la question de durabilité des écosystèmes, aux structures agraires et au cadre institutionnel que l'on puisse y résumer en idées forces, ci-après :

a). Les handicaps naturels : Les éléments du paysage ont une grande influence sur l'agriculture dans la mesure où l'Algérie « utile », c'est-à-dire là où se pratique le domaine en butte aux aléas du relief et de la morphologie. Omar BESSAOUD (1999) souligna, à ce sujet que, la nature du relief et les conditions bioclimatiques constituent les principaux facteurs limitant de l'agriculture en Algérie. En effet, à la contrainte du relief où partout les pentes

marquent le paysage agraire, vient se greffer la contrainte climatique de sorte que l'Atlas Tellien s'interpose entre la mer et les espaces intérieurs et entrave les précipitations venues du Nord ou du Nord-Ouest. Ainsi, si l'on met en rapport topographie et bioclimats, il en découle une contrainte forte pour l'agriculture [3]

Ainsi, du fait que gradient de pluviométrie et gradient de planimétrie sont inversés, la majorité des plaines aptes à l'activité agricole sont marquées par l'aridité ou la semi-aridité. Leur conjonction n'existe que dans certaines régions très limitées en surface utile telle la Mitidja ou les plaines d'Annaba-Skikda à l'Est. Ces zones du territoire agricole qui conjuguent à la fois des précipitations supérieures à 600 mm et des pentes inférieures à 3 % ne couvrent que 500 000 ha. Alors que seul 30 % de la SAU reçoit plus de 400 mm de pluie par an et les zones arides et semi-arides représentent 85 % de la superficie totale des terres. Par ailleurs, la faiblesse du réseau hydrographique, sa structure et les faibles écoulements n'ont pas favorisé l'aménagement d'un espace agricole intensif [4].

b). Aridité du climat et sécheresse récurrente : L'Algérie appartient à la sphère bioclimatique aride et semi-aride conduisant à des menaces naturelles sur l'espace agricole compte tenu des sécheresses récurrentes et de la tendance à l'aridité sur de larges zones. La FAO établit que l'indice de pluviométrie pondéré pour les terres agricoles est seulement de 241,5 mm pour l'Algérie comparativement aux pays du voisinage. Alors que la désertification constitue une autre menace pour les 20 millions ha de parcours dans les zones steppiques. A ce sujet, la carte de sensibilité à la désertification élaborée en 2010 a montré que plus de 13 millions ha sont sensibles au processus uniquement dans la région steppique. Alors que la carte de dégradation des terres mondiale réalisée en 2015, au profit du secrétariat de l'UNCCD (convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) note que rien que pour le nord du pays 2.5 millions ha sont dégradés [5]

Aujourd'hui, la tendance à la désertification est exacerbée par les effets des changements climatiques qui sont, pour une certaine part, à l'origine de la dégradation des écosystèmes et de la baisse de productivité des sols et des productions agricoles. Cette vulnérabilité environnementale fait entre

autres que le couvert forestier est exposé au risque des incendies et à l'action de déboisement-défrichement réduisant de facto la biodiversité et exercent une forte influence négative sur la flore et la faune et sur le domaine de l'agriculture et les possibilités d'intensification des filières de production suite à des conditions de pluviométrie globalement déficitaire, aléatoire et souvent irrégulièrement répartie.

c). Faiblesse de l'étendue des superficies agricoles : La sole arable (SAU) est seulement de 8,58 millions ha- elle a été de 6,75 millions ha en 1964- et ce, en dépit de son extension par les divers programmes de mise en valeur. Tout compte fait et à en croire les données statistiques, le gain en surface n'est que de 1,83 millions ha en l'intervalle de 56 ans (1964-2020). Rapportée au nombre d'habitants, elle est de 0,20 hectare en 2020. Elle était de 0,58 hectare en 1964 [6]. Il est quand même curieux de constater que la SAU ait restée stable malgré les divers programmes d'extension réalisés. La question est alors de savoir si ces extensions se font à l'intérieur de la SAU ou à son extérieur. Certains pensent à l'effet de l'urbanisation qui a « phagocyté » une partie de cette surface, une chose qui reste à vérifier. De plus, il est paradoxal que beaucoup de terres restent soumises à la pratique de la jachère qui constitue 36% de la SAU/an et que par ailleurs, les petites exploitations agricoles sont majoritaires pour constituer 70% de l'ensemble des exploitations selon le RGA dont la superficie est comprise entre 0,1 et 10 ha, soit 25,4 % de la SAU [7]. Cette dernière est caractérisée par la pratique de la céréaliculture à hauteur de 70 % localisée dans des zones où il pleut moins de 450 mm d'eau par an, ce qui explique à la fois la faiblesse des rendements moyens à l'hectare de l'ordre de 7 à 15 q/ha. Alors que l'exiguïté des exploitations est souvent avancée comme un argument expliquant leur faible rentabilité. La question de leur mise à niveau a été au centre de débats, il y'a quelques années, mais en l'absence d'instruments de suivi, il était difficile d'apprécier la fiabilité de leurs données techniques et économiques ;

d). Des surfaces irriguées ou irrigables limitées : Les programmes d'investissement en matière d'hydraulique agricole ont permis une augmentation des surfaces irriguées pour atteindre en 2022, 1,470 millions ha dédiés essentiellement aux cultures frui-

tières et maraichères (32,5%). La surface des céréales en irrigué ne représente que 10% de la SAU, localisée essentiellement en zones sahariennes. Par système d'irrigation, il est noté l'existence en 2008, de 145 000 ha en aspersion et 187 500 ha en goutte à goutte. Ils sont respectivement de 512 612 ha et 426 517 ha en 2021 [8];

L'eau économisée grâce à ces techniques pourrait coûter, pense-t-on, moins cher que celle produite par dessalement ou par traitement des eaux usées. Alors que le taux d'irrigation reste encore bas avec des pertes élevées en eau affectant la productivité par hectare irrigué. Le m3 d'eau n'est pas suffisamment valorisé par les cultures à haute valeur ajoutée. Les incitations à la gestion efficace et économe permettent de préserver cette denrée de productivité. Par ailleurs, la médiocrité du réseau hydrographique, sa structure et les faibles écoulements, n'ont pas favorisé l'aménagement d'un espace agricole intensif du point de vue de son exploitation. Il convient enfin de souligner que, plus que la succession des saisons, ce sont les irrégularités et les excès qui marquent profondément le régime des pluies en Algérie ;

e). Pression sur le foncier agricole : L'Algérie a connu une situation du foncier agricole des plus complexes qui s'est traduite sur le terrain par une diversité de statuts juridiques et une diversité des politiques de sa gestion ayant eu pour effet, une rupture de la relation entre la terre et l'exploitant due parfois au non-respect par les bénéficiaires des obligations définies par la réglementation, mais également et dans de nombreux cas, à un partage informel mais réel des terres.

Encore que ces observations ne concernent que le domaine public sur lequel s'est focalisée toute l'attention délaissant le patrimoine foncier agricole détenu par le secteur privé soit les 2/3 de la SAU nationale, qui d'ailleurs devrait faire l'objet de considération dans le cadre d'une vision de développement agricole globale et intégré.

Aujourd'hui, la problématique du foncier agricole a commencé, en dépit de certaines difficultés structurelles, de connaître des prémisses d'un règlement permettant la sécurisation des exploitants agricoles en définissant la concession comme unique mode d'exploitations des terres relevant du domaine privé de l'Etat et la promotion de l'investissement structurant privé. La pression sur le foncier est aussi liée au morcellement dû à son régime et aux successions, à l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et à leur mitage changeant de fait, leur vocation et à la tension conflictuelle parfois constatée entre l'élevage ovin et concessions agricoles, dans certaines régions notamment les zones steppiques :

f). La question relative à la durabilité de l'agriculture saharienne : Pour l'agriculture saharienne l'on s'accorde à dire que celle-ci présente une chance de développement, sauf qu'elle nécessite conciliation entre l'existant en matière de ressources et les impératifs de développement. Dans ces zones, les deux modèles existants constitués par le modèle intensif d'agriculture saharienne et le modèle oasisien la colonne vertébrale appellent une gestion et une exploitation rationnelle et durables.

A suivre

HORIZONS

IMPACT DES INCENDIES

La course contre l'érosion des sols

Les feux ont été éteints. Reste maintenant à sauver ce qui peut encore l'être : les sols. C'est en tout cas la priorité affichée par les chercheurs forestiers, qui appellent à intervenir rapidement sur les zones ravagées par les feux de cet été, avant que les dégâts ne se propagent bien au-delà du couvert végétal disparu.



Selon Karima Abdellatif, chercheuse à l'Institut national de la recherche forestière (INRF), la première urgence consiste à nettoyer les débris laissés par les incendies. L'objectif est d'éviter que l'érosion ne s'installe durablement, un phénomène qu'elle décrit comme le principal danger qui guette les forêts sinistrées une fois le feu passé.

Privé de sa végétation, un sol brûlé perd en effet sa capacité à retenir l'eau et les particules qui le composent ; il devient vulnérable au moindre ruissellement, et plus encore aux pluies violentes qui peuvent, en quelques heures, emporter une couche arable mise des années à se former. Mais derrière ce constat, une échéance inquiète particulièrement les spécialistes qui est l'arrivée de la saison des pluies.

«Si on laisse tous ces débris, les oueds et les barrages vont se remplir rapidement de vase et de divers débris emportés surtout par les pluies torrentielles», prévient Mme Abdellatif.

Pour elle, les coupes d'assainissement doivent impérativement être réalisées avant les premières précipitations, faute de quoi, c'est tout un système hydrique en aval qui risque d'en pâtir. Il ne

s'agit toutefois pas uniquement d'une affaire de terrain et de calendrier technique.

La sensibilisation des populations riveraines figure aussi parmi les mesures jugées incontournables.

Sans l'adhésion des habitants, aucune mesure de restauration ne peut véritablement tenir dans la durée, c'est pourquoi des campagnes d'information sont envisagées pour expliquer aux riverains pourquoi certains usages doivent être suspendus, même temporairement comme le pâturage et campement pour une durée de deux ans.

«Il faut laisser le temps à la racine et grains qui n'ont pas été brûlé de pousser naturellement par contre on intervient pour la repousse des plantes médicinales et aromatiques qui constitue un revenu pour certaines familles», a-t-elle ajouté.

Dans les zones incendiées, le pâturage comme le campement seront ainsi interdits pour une durée minimale de deux ans, le temps de laisser à la forêt de se régénérer. Cette mise au repos

forcée vise à éviter que le piétinement du bétail ou la fréquentation humaine ne viennent compromettre les jeunes pousses, particulièrement fragiles dans les premiers mois suivant un incendie.

LA FORÊT DE DEMAIN SE CHOISIT AUJOURD'HUI

La Direction générale des forêts (DGF) s'apprête à lancer une série de missions pour évaluer l'ampleur des pertes et engager les premières opérations de nettoyage des zones touchées. Des sorties de terrain sont prévues dans les prochaines semaines. La DGF y associera les chercheurs de l'Institut national de la recherche forestière (INRF), ainsi que l'Agence spatiale algérienne, dont les outils d'observation satellitaire devraient permettre de cartographier avec précision l'étendue des surfaces brûlées.

«C'est un sol malade, il lui faut un temps de repos pour guérir», explique Lamia Haider, sous-directrice du reboisement et des pépinières à la DGF.

Le sol, précise-t-elle, agit comme un réservoir de racines et de graines. Tant qu'elles n'ont pas été détruites par le feu, et pour peu qu'elles retrouvent un contact avec l'eau, la forêt repousse naturellement, et le cortège floPh : S. S. A. ristique suit. C'est ainsi, selon elle, que l'écosystème retrouve peu à peu son équilibre biologique. Elle prend l'exemple du pin d'Alep, dont les cônes finissent par exploser sous l'effet de la chaleur, libérant leurs graines, une spécificité des forêts méditerranéennes, où plusieurs espèces de pins partagent cette stratégie de survie face au feu.

RÉSISTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'objectif est de retrouver, d'ici quelques années, une forêt productive, notamment pour le liège et les plantes médicinales et aromatiques. Le défi sera de choisir des espèces capables de s'adapter aux changements climatiques.

«On n'a pas le choix que de se préparer et de s'adapter à ces changements, en développant des espèces résistantes à la hausse des températures et aux épisodes de sécheresse enregistrés surtout dans la région méditerranéenne comme l'opuntia, riche en eau, pour faire des séparations entre les plantations», détaille Mme Haider. Un chantier que la DGF ne compte pas mener seule.

Le pari suppose de conjuguer les efforts de plusieurs secteurs comme l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, les institutions de recherche forestière et les collectivités locales, tous appelés à s'adapter elles à cette réalité. Entre le sol à protéger, les eaux à préserver et les usages à encadrer, la reconstruction post-incendie s'annonce de longue haleine et surtout, une course contre la montre avant l'arrivée des pluies.

La NATION SANTE

Le tabagisme passif tue plus de 1,6 million dans le monde

Quelque 2,7 milliards de personnes sont exposées au tabagisme passif dans le monde, dont la prévalence augmente en Afrique et au Moyen-Orient, et qui aurait causé 1,66 million de morts en 2023, selon une étude publiée ce mardi dans The Lancet. Si "l'exposition au tabagisme passif est un risque sanitaire mondialement reconnu, pour lequel il n'existe aucun seuil d'inhalation sans danger", les auteurs ont passé au crible l'ensemble des études publiées sur le site PubMed - une bibliothèque en ligne d'études scientifiques médicales, gérée par les National Institutes of Health américains - de 2010 à 2025, pour tenter d'évaluer son impact sur neuf conséquences pour la santé, dont l'asthme.

Leurs travaux s'efforcent, en synthétisant des enquêtes en population générale et des données sur la composition des ménages, d'estimer la prévalence de l'exposition au tabagisme passif et de quantifier la charge de morbidité qui lui est attribuable dans 204 pays et territoires entre 1990 et 2023, par âge et par sexe.

Ils ont calculé qu'environ 2,7 milliards de personnes dans le monde avaient été exposées au tabagisme passif cette année-là, dont 767 millions d'enfants de 0 à 14 ans.

Cette exposition se serait soldée par 1,66 million de décès prématurés, sur les 8 millions de morts imputables au tabac en 2023.

Le tabagisme passif aurait aussi fait perdre 44,8 millions d'années de vie en bonne santé au niveau mondial, principalement en raison de cardiopathies ischémiques, maladie du cœur causée par un manque d'oxygène dans le muscle cardiaque, selon cette étude.

Chez les enfants, l'exposition au tabagisme passif aurait causé 5,16 millions d'infections des voies respiratoires, toujours en 2023. Les fumeurs passifs sont exposés à deux types de fumées : celle émanant de l'extrémité incandescente des produits du tabac, et celle expirée par les fumeurs. La première, "ni filtrée ni issue d'une combustion complète", présente "des concentrations plus élevées de composés toxiques et cancérigènes" que la seconde. Ces expositions "augmentent le risque de maladies cardiovasculaires, respiratoires, métaboliques", rappelle l'étude, et les enfants "y sont particulièrement vulnérables".

Or, malgré une baisse de 22% de la prévalence mondiale du tabagisme depuis 1990, "le nombre absolu de personnes exposées (au tabagisme passif) est resté stable à l'échelle mondiale, tout en augmentant fortement en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient", ont observé les scientifiques. Selon l'étude, il est urgent de renforcer les politiques de lutte antitabac, "en particulier pour protéger les femmes et les enfants", dans "les lieux publics comme le cadre domestique", car le tabagisme passif "demeure un facteur majeur de perte de santé à l'échelle mondiale.

L'ECHO D'ALGERIE

PATRIMOINE CULINAIRE ALGÉRIEN

À Marseille, Walid El Gasri sublime les herbes du Sahara

À l'occasion de la 9e édition du Kouss Kouss Festival, organisée à Marseille du 21 août au 6 septembre, le chef algérien Walid El Gasri a choisi de mettre à l'honneur des produits encore méconnus du patrimoine culinaire national. Connus pour son engagement en faveur de la valorisation des traditions algériennes, notamment à travers sa page Ritual-dz, il s'est lancé à la découverte des herbes et des plantes utilisées depuis des générations dans le Sahara.

Dans une vidéo publiée sur TikTok, le chef présente plusieurs ingrédients découverts au cours de son exploration du désert et explique comment ils peuvent être intégrés à une cuisine contemporaine. « J'ai décidé de rentrer dans le Sahara algérien à la recherche d'herbes rares, celles avec lesquelles les Touaregs, les Amazighs du désert et les Arabes du Sahara cuisinent depuis des

générations », explique Walid El Gasri.

Parmi ses premières découvertes figure le jububier sauvage, appelé « nebek » en arabe. Le chef a choisi de détourner son utilisation traditionnelle pour en faire l'un des principaux ingrédients d'un dessert emblématique.

Transformé en farine, le jububier sauvage entre dans la préparation d'une pâte utilisée pour confectionner une baklava algérienne revisitée.

Une création originale qui illustre la volonté du chef de faire dialoguer les savoir-faire ancestraux avec les techniques de la cuisine moderne.

Walid El Gasri présente également un lichen du désert dont les arômes seraient intensifiés par les conditions climatiques particulièrement rudes de son environnement. Ces plantes peuvent aussi être utilisées dans la préparation du couscous ou incorporées à des

mélanges d'épices, à l'image du ras el-hanout.

Le chef s'est également intéressé au « sraïer », un mélange composé de plusieurs plantes, parmi lesquelles la garroufa, considérée comme l'herbe essentielle de cette préparation. « On l'utilise notamment pour rouler le couscous.

Le résultat est étonnant : le couscous prend une couleur verte et il est traditionnellement préparé pour les femmes après l'accouchement, afin de les aider à retrouver leurs forces », raconte-t-il. Cette préparation originale témoigne de la richesse des traditions culinaires du Sud algérien, où les plantes locales occupent une place importante dans l'alimentation et les pratiques transmises de génération en génération.

L'exploration de Walid El Gasri se poursuit dans le massif de Djanet, où il découvre une variété

d'armoise particulièrement rare. « Elle est difficile à trouver, même dans le nord de l'Algérie.

Pour la découvrir, il faut aller directement dans le massif de Djanet. Les Touaregs aiment l'infuser dans leur thé », souligne le chef. Cette plante aromatique, traditionnellement consommée en infusion, révèle une nouvelle facette de la richesse végétale du Sahara algérien.

Enfin, Walid El Gasri met en lumière le « ghertaf », une plante que l'on trouve « aux portes du désert » et qui est traditionnellement consommée en infusion à la fin du repas.

Dans une démarche résolument créative, le chef l'a réinterprétée sous la forme d'une émulsion destinée à accompagner une salade. À travers ces recettes, il entend préserver des ingrédients anciens tout en leur donnant une place nouvelle dans la cuisine contemporaine.

PALESTINE OCCUPÉE

Le Premier ministre britannique : La souffrance des Palestiniens est une honte pour le monde

Le Premier ministre britannique a déclaré que les souffrances du peuple palestinien, notamment les massacres de civils et d'enfants dans la bande de Gaza et la persistance de la crise humanitaire, constituent « une tache sur la conscience du monde », annonçant un nouveau train de mesures visant les politiques du gouvernement israélien, notamment l'interdiction du commerce de biens provenant des colonies illégales dans les territoires palestiniens et l'imposition de sanctions aux personnes et entreprises qui soutiennent, facilitent ou tirent profit de ces colonies.

Le Premier ministre britannique a ajouté, dans un article publié dans The Guardian, que son pays avait officiellement changé de position et déclaré, pour la première fois, que l'occupation israélienne des territoires palestiniens était illégale, expliquant que cette position était indépendante des conclusions de la Cour internationale de Justice, mais conforme à celles-ci.

Il a déclaré que l'appel à une solution à deux États était une position britannique depuis des années, mais que cet appel « reste abstrait et dénué de sens à moins que nous ne le soutenions par des actions concrètes », notant que la Grande-Bretagne avait longtemps hésité à agir par crainte d'être accusée d'être anti-israélienne, avant de décider de prendre des mesures « délibérées et ciblées » qui visent les politiques du gouvernement israélien actuel et non le peuple israélien. Il a souligné que les souffrances des Palestiniens dans la bande de Gaza se poursuivent, avec des pertes de vies humaines continues, y compris celles d'enfants, et l'arrivée de quantités très limitées d'aide humanitaire, notant que l'ampleur de la destruction est « difficile à appréhender », et que des dizaines de milliers de personnes ont été tuées, dont des milliers d'enfants, tandis que des familles ont été dispersées et des millions de personnes déplacées, et que les habitants de la bande sont désormais confinés à une partie limitée de son territoire.

Il a fait remarquer qu'avant d'accéder au poste de Premier ministre, il avait critiqué la réponse lente et inadéquate de son pays face à la crise, s'engageant à changer l'approche du gouvernement et soulignant qu'il ne resterait pas les bras croisés face à l'aggravation des souffrances et à ce qu'il a décrit comme une atteinte aux chances de parvenir à une solution à deux États, qu'il considérerait comme « le meilleur espoir de paix et de stabilité dans la région », a-t-il poursuivi. Le Premier ministre britannique a déclaré que l'expansion des colonies israéliennes s'est considérablement intensifiée ces dernières années, soulignant que le gouvernement israélien actuel a approuvé davantage de nouvelles colonies durant son mandat que durant les décennies précédentes réunies. Il a ajouté que les Nations Unies ont recensé plus de 1 500 incidents de violence perpétrés par des colons cette année, incidents qui, selon lui, visent à expulser les Palestiniens, et a averti que la situation se détériore rapidement.

Il a souligné l'approbation par le gouvernement israélien de la construction de 104 nouvelles colonies depuis son arrivée au pouvoir en décembre 2022, ainsi que le lancement d'appels d'offres pour la construction du vaste projet de colonie « E1 », considérant que ce projet créera un corridor au cœur de la Cisjordanie et compromettra les chances d'établir un État palestinien contigu, menaçant ainsi la possibilité de parvenir à une solution à deux États.

Le Premier ministre britannique a annoncé trois mesures clés pour faire pression sur le gouvernement israélien, notamment : l'in-



terdiction du commerce de marchandises provenant des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens ; la modification de la position officielle du gouvernement britannique et la déclaration, pour la première fois, que l'occupation israélienne des territoires palestiniens est illégale ; et l'imposition de sanctions aux personnes et aux entreprises qui soutiennent, facilitent ou profitent des colonies, y compris les entreprises et les investisseurs impliqués dans le projet E1.

Parallèlement aux mesures politiques et économiques, le Premier ministre britannique a annoncé un nouveau plan d'aide humanitaire pour la bande de Gaza, affirmant que son pays prenait ces mesures « parce que c'est la chose à faire ». Il a conclu en soulignant que les mesures britanniques visaient à préserver la solution à deux États, seul moyen pour les peuples palestinien et israélien de vivre côte à côte en paix et en sécurité, et a insisté sur le fait que son gouvernement continuerait de travailler avec ses partenaires internationaux pour maintenir les perspectives de réalisation de cet objectif.

L'UNION EUROPÉENNE CONDAMNE LE TERRORISME DES COLONS ET EXIGE QU'ISRAËL METTE FIN À SON EXPANSION COLONIALE

L'Union européenne a exprimé sa profonde préoccupation face à l'escalade du terrorisme des colons en Cisjordanie occupée, réitérant sa condamnation des « activités violentes des colons » contre les Palestiniens.

Le porte-parole de la Commission européenne, Anwar Al-Anani, a déclaré aux journalistes lors de sa conférence de presse quotidienne mardi soir, au sujet des

dernières déclarations faites par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Kaja Kallas, sur la question : « Mme Kallas a déclaré que les activités violentes des colons auxquelles nous assistons en Cisjordanie sont extrêmement préoccupantes, et nous, en coordination avec les États membres, avons condamné ces actes. » Al-Anani a souligné que les colonies sont illégales au regard du droit international, rappelant que l'Union européenne appelle régulièrement Israël à mettre un terme à toute activité de colonisation et à son expansion.

Le porte-parole a déclaré que l'Union européenne a pris des mesures contre des Israéliens impliqués dans des actes de violence contre des Palestiniens, ajoutant : « En tant qu'Union européenne, nous avons adopté trois séries de sanctions contre des colons extrémistes et leurs organisations affiliées, dans le cadre du régime de sanctions global de l'UE en matière de droits humains. » Il a ajouté : « Ces sanctions visent 12 personnes et 9 organisations, et je tiens à rappeler que des propositions de sanctions supplémentaires sont actuellement examinées au sein du Conseil. »

Par ailleurs, M. Al-Anani a indiqué qu'aucune décision n'avait encore été rendue par le Conseil de l'Union européenne à ce sujet, ajoutant : « La décision concernant les prochaines étapes relève donc de la compétence des États membres. »

KALLAS : L'EXPANSION COLONIALE EN CISJORDANIE COMPROMET LES CHANCES D'UNE SOLUTION À DEUX ÉTATS

La chef de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, a déclaré que l'expansion coloniale en Cisjordanie compromet les chances

d'établir une solution viable à deux États. Cette information a été publiée par Kallas sur la plateforme « X » mardi soir, suite à l'annonce par 12 pays, dont la Grande-Bretagne et la France, d'une interdiction du commerce avec les colonies situées dans les territoires palestiniens occupés.

Kallas a expliqué que tous les États membres de l'UE s'accordent à dire que la colonisation israélienne en Cisjordanie viole le droit international. Elle a ajouté : « L'expansion des colonies menée par le gouvernement israélien en Cisjordanie compromet la possibilité d'une solution viable à deux États. » L'Union européenne a réaffirmé son engagement à soutenir une paix globale, juste et durable fondée sur une solution à deux États, permettant aux deux États de vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

FATTOUH DÉNONCE LES MENACES SIONISTES

Le président du Conseil national palestinien, Rawhi Fattouh, a indiqué lundi que les déclarations d'un haut responsable sioniste menaçant de lancer une agression généralisée contre les dirigeants de l'Autorité nationale palestinienne, ses institutions et le peuple palestinien en Cisjordanie révélaient clairement le caractère « agressif et raciste » de l'entité sioniste. Dans un communiqué relayé par l'agence de presse palestinienne Wafa, Fattouh a affirmé que ces déclarations montraient que l'entité sioniste ne cherchait pas un partenaire pour la paix, mais entretenait « un conflit permanent » et favorisait la propagation du chaos et de l'instabilité. Il a mis en garde contre la gravité de ces déclarations, qu'il a qualifiées d'« incitatives », estimant qu'elles pourraient fournir une couverture politique à des actes de violence de masse, à des déplacements forcés et à des opérations de transfert de population, en violation du droit international et du droit international humanitaire. Le même responsable a également considéré que les menaces visant les institutions de l'Autorité palestinienne et les infrastructures civiles constituaient « une escalade dangereuse nécessitant une réponse internationale ferme ». Fattouh a précisé que les politiques de colonisation et les opérations menées par le gouvernement sioniste compromettent les perspectives d'une solution à deux États et risquent de transformer la Cisjordanie en une zone ouverte à l'annexion et à l'expansion des colonies, avec des conséquences sur la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région. Il a, dans ce sens, appelé la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU et les États parties aux Conventions de Genève, à assumer leurs responsabilités juridiques et politiques, à s'opposer à ces politiques et à demander des comptes aux responsables de l'incitation présumée à des crimes internationaux, afin d'empêcher que les menaces publiques ne se traduisent par de nouvelles violations contre les Palestiniens.

Utilisation de Phosphore blanc par l'entité sioniste HRW réclame une interdiction internationale après 23 utilisations au Liban

Human Rights Watch (HRW) a réclamé mercredi une réglementation internationale plus stricte du phosphore blanc, après avoir documenté 23 utilisations attribuées aux forces israéliennes dans le sud du Liban entre mars et mai 2026.

Dans un rapport conjoint avec la Clinique internationale des droits humains de la faculté de droit de Harvard, l'organisation appelle les États à examiner la question lors des réunions de l'ONU sur le désarmement prévues en octobre à New York.

S'enflammant au contact de l'oxygène, le phosphore blanc peut provoquer des brûlures jusqu'à l'os et se rallumer lorsque des fragments présents dans le corps sont

de nouveau exposés à l'air. Son emploi peut également entraîner des traumatismes psychologiques, des déplacements de population et la perte de moyens de subsistance. HRW considère que le tir de ces munitions au-dessus de zones peuplées constitue une attaque indiscriminée contraire au droit international humanitaire. Le phosphore blanc ne fait toutefois l'objet d'aucun traité spécifique. Il échappe au protocole III de la Convention sur certaines armes classiques, car il est principalement destiné à produire de la fumée ou de la lumière, et non à provoquer des incendies. Il n'est pas non plus considéré comme une arme chimique lorsque ses propriétés incendiaires sont utilisées.

HRW demande de combler ces lacunes et

plaide, à terme, pour une interdiction complète de la production, du transfert et de l'utilisation des munitions au phosphore blanc. L'organisation appelle également les États à aborder le sujet lors de la conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, prévue du 16 au 20 novembre à Genève. Toute modification nécessite cependant un consensus, jusqu'ici bloqué notamment par la Russie. Le rapport rappelle enfin des utilisations signalées depuis 2000 à Gaza, en Irak, en Syrie, au Yémen, en Somalie et en Afghanistan. Il précise que les forces israéliennes ont notamment employé du phosphore blanc à Gaza en 2008-2009, en 2014 et en 2023-2024, ainsi qu'au Liban en 2006 et entre mars et mai 2026.

3 ASTUCES POUR FAIRE PASSER UN POINT DE CÔTÉ !

Les points de côté peuvent venir perturber votre séance de sport

Heureusement, il est possible de les faire passer rapidement grâce à quelques astuces simples. Voici comment faire.

Points de côté : à quoi sont-ils dus ?

Le point de côté, bien que très dérangent, est toujours sans gravité. Il désigne une douleur aiguë, brutale, qui arrive sans aucun signe annonciateur.

Cette pointe arrive au cours d'un effort, comme une course ou une marche rapide, et entraîne une gêne respiratoire. La douleur peut être invalidante et perturber le sportif dans sa séance.

Le point de côté est à différencier des douleurs plus graves, évocatrices d'une urgence médicale.

Les points de côté peuvent être dus à :

Une mauvaise préparation à



l'effort, une crampe soudaine des muscles du diaphragme, Un dysfonctionnement de la vésicule biliaire, Avoir une origine digestive.

Point de côté : ralentir l'allure pour faire passer la douleur

Heureusement, l'apparition d'un point de côté n'annonce pas la fin de votre séance de sport.

Si cela vous arrive, les médecins recommandent de :

Ralentir l'allure, voire stopper l'activité un court instant le temps que la douleur disparaisse,

Respirer profondément et calmement, S'étirer en penchant le haut du corps sur le côté. Il est également possible de se pencher en avant, avec les mains sur les genoux. Certaines personnes parviennent à calmer la douleur en appuyant sur le point de côté et en relâchant la pression à l'expiration.

Si possible, il est préférable d'éviter ce genre de douleur. Pour cela, il est recommandé de ne pas boire ou manger au moins deux heures avant votre effort.

Avant chaque séance, échauffez-vous correctement et renforcez régulièrement les muscles profonds du tronc. Cela peut être fait avec du gainage. Enfin, durant l'exercice, pensez à contrôler votre respiration. « Il est plus facile d'alimenter en oxygène son corps en inspirant et en expirant principalement par la bouche. A chacun de trouver à quel rythme, cela vient avec le temps et l'entraînement ».

LA GRIPPE

La grippe ou influenza est une maladie causée par un virus qui s'attaque au système respiratoire

Quels en sont les symptômes ? Comment s'en prémunir ? Comment la soigner ? Voici nos explications.

La grippe, qu'est-ce que c'est ?

INFORMATION : les symptômes de la grippe sont très proches des symptômes du coronavirus ou Covid-19. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre rubrique Coronavirus.

La grippe, ou influenza, est une maladie due à des virus influenzae de la famille des Orthomyxoviridae, virus à ARN. Maladie contagieuse, la grippe touche tout d'abord le système respiratoire et peut se compliquer ou présenter des formes graves.

Combien de temps dure la grippe ?

La grippe dure habituellement de 3 à 7 jours et peut empêcher une personne de mener ses activités quotidiennes.

Les différents virus de la grippe

Il existe 3 types de virus de la grippe, avec des sous-types différents classés selon leurs glycoprotéines de surface, les neuraminidases (N) et les hémagglutinines (H).

LA GRIPPE DE TYPE A

La grippe de Type A est le type le plus dangereux. Il a provoqué plusieurs pandémies meurtrières comme la célèbre grippe espagnole de 1918, qui a tué plus de 20 millions de personnes.

En 1968, c'était au tour de la « grippe de Hong Kong » de déclencher une pandémie. Le type A se transforme en très peu de temps, ce qui le rend d'autant plus difficile à combattre. En effet, l'organisme doit bâtir une réponse immunitaire propre à chaque nouvelle souche d'influenza en circulation.

Le virus de type A entraîne une pandémie environ 3 ou 4 fois par siècle.

En 2009, un nouveau virus de type A, le H1N1, a déclenché une autre pandémie. Selon les autorités de santé publique, la virulence de cette pandémie a été « modérée », en termes de nombre de décès.

La grippe aviaire est aussi un virus de type A qui atteint les oiseaux, qu'ils soient :

d'abattage : poulets, dindons, cailles ; sauvages : oies, canards ; domestiques.

Le virus se transmet facilement des oiseaux à l'homme, mais rarement entre humains.

La souche H5N1 a causé plusieurs décès en Asie, généralement chez des personnes ayant des contacts étroits avec des volailles malades ou mortes ou ayant fréquenté des marchés de volailles vivantes.

La grippe de Type B

Le plus souvent, les manifestations de la grippe de Type B sont moins graves. Elle n'entraîne que des épidémies localisées. Ce type de grippe est moins sujet aux mutations que le type A.

LA GRIPPE DE TYPE C

Les symptômes provoqués par la grippe de Type C s'apparentent à ceux d'un rhume banal. Ce type de grippe est également moins sujet aux mutations que le type A.

Est-ce que les virus évoluent ?

Ce type de virus subit constamment des modifications génétiques ou modifications génotypiques. C'est pourquoi avoir la grippe une année ne procure pas une immunité contre les virus qui circuleront les années suivantes.

On peut donc contracter une nouvelle grippe chaque année. Les vaccins doivent être adaptés chaque année pour protéger la population contre les nouveaux variants du virus.

Grippe et contagion : combien de temps ça dure ?

Une personne infectée peut être contagieuse le jour précédant ses premiers symptômes et peut transmettre le virus durant 5 à 10 jours. Les enfants sont parfois contagieux durant plus de 10 jours.

L'incubation dure 1 à 3 jours, ce qui signifie que, quand on est infecté par le virus de la grippe, les signes peuvent commencer à se manifester dès le 1er jour après l'infection jusqu'à 3 jours après.

La grippe, comment ça s'attrape ?

La grippe se propage facilement, par contagion et notamment par les microgouttelettes contaminées qui sont libérées dans l'air lorsque l'on tousse ou que l'on éternue. Le virus peut aussi se transmettre par la salive.

Puisque le virus peut se retrouver rapidement sur le visage et les mains d'une personne grippée, les baisers et les poignées de main aux personnes malades sont à éviter.

La transmission se fait plus rarement par des objets touchés par la salive ou des gouttelettes contaminées. Le virus persiste sur

les mains 5 à 30 minutes et dans les selles plusieurs jours.

Sur les surfaces inertes, le virus reste actif plusieurs heures, donc il faut éviter de toucher les objets du malade tels que :

les jouets, la table, les couverts, la brosse à dent.

Grippe ou rhume, quelles différences ?

En cas de rhume :

la fièvre et les maux de tête sont rares, les douleurs, la fatigue et la faiblesse sont peu importantes, le nez coule assez abondamment, on n'observe pas ou très rarement des douleurs musculaires.

Est-ce que la grippe s'attrape plus facilement quand il fait froid ?

Les Italiens du XIVe siècle croyaient que les épisodes de contagion de grippe étaient apportés par le froid. Ils l'avaient donc nommée influenza di freddo. Ils n'avaient pas tout à fait tort, car dans les zones tempérées des hémisphères Nord et Sud, la grippe se manifeste en effet plus souvent l'hiver.

Mais à l'époque, ils ignoraient fort probablement que, dans la zone tropicale, les épidémies de grippe peuvent survenir à n'importe quel moment de l'année. Il n'y a pas de saison de la grippe !

On a longtemps cru que le fait de « prendre froid » réduisait la résistance du corps à la grippe et au rhume. Or, rien n'indique que le froid affaiblit le système immunitaire ou facilite l'entrée du virus dans les voies respiratoires.

Si la grippe est plus fréquente l'hiver, il semble plus probable que ce soit attribuable au confinement à l'intérieur des maisons, qui favorise la contagion.

De plus, le fait que l'air soit plus sec en hiver facilite aussi la contagion, car les muqueuses du nez s'assèchent. En effet, les muqueuses empêchent l'entrée des microbes de façon plus efficace lorsqu'elles sont humides.

En outre, l'air sec de l'hiver faciliterait la survie du virus à l'extérieur du corps.

Quand est-ce que la grippe s'attrape ?

L'incidence saisonnière de la grippe varie selon la latitude du pays où l'on se trouve et du virus annuel en circulation.

En Amérique du Nord comme en Europe, la saison de la grippe s'étend de novembre à avril.

Quelles sont les complications possibles

?

La grippe peut se compliquer de diverses façons.

SURINFECTION BACTÉRIENNE

Des complications peuvent survenir si à la grippe s'ajoute :

une infection bactérienne, une otite moyenne, une sinusite, une pneumonie bactérienne post influenzae survenant du 4ème au 14ème jour après le début de l'infection, le plus souvent chez des personnes âgées.

Pneumonie correspondant à une grippe maligne primaire

Rare et grave, la pneumonie entraîne une hospitalisation en réanimation médicale.

Complications atteignant d'autres organes que les poumons

Les complications pouvant atteindre d'autres organes, hormis les poumons sont : les myocardites ou inflammation du muscle cardiaque, les péricardites ou inflammation du péricarde, membrane située autour du cœur, les encéphalites ou inflammation du cerveau, la rhabdomyolyse ou atteinte grave musculaire, le syndrome de Reye en cas de prise d'aspirine chez l'enfant, à l'origine d'hépatites et d'encéphalites aiguës, très grave.

Autres

Les individus à la santé plus fragile sont plus à risque de complications et de décès, telles que les personnes âgées, les personnes immunodéprimées, les personnes ayant une maladie pulmonaire.

Pendant la grossesse, les complications comprennent :

les fausses couches, la prématurité, les malformations congénitales neurologiques.

Chez les sujets âgés, une insuffisance cardiaque, respiratoire ou rénale préexistante peut s'aggraver considérablement. On parle de décompensation prendre soin de vous

Grippe : quand consulter un médecin ?

En présence des symptômes suivants, il est préférable de consulter un médecin afin de détecter et éventuellement traiter les complications qui peuvent survenir :

une fièvre de plus de 38,5 °C durant plus de 72 heures, de l'essoufflement au repos, des douleurs à la poitrine.



Selection du vendredi



20h10

Qui sera le plus nul ?

Présenté par : Camille Combal

Le conseil de classe a rendu son verdict : c'est la rentrée pour «Qui sera le plus nul ?» Le seul jeu que personne ne veut gagner... Après une première saison remplie de succès, d'élèves à côté de la plaque, de questions sans réponse ou de réponses sans question, le concept reste le même : il faut quitter au plus vite la compétition ! Pour cette rentrée, 12 nouveaux élèves se prêteront au jeu et tenteront de ne surtout pas succéder à Nabilla Benattia, qui avait remporté le titre dont personne ne voulait... Les élèves de la nouvelle promo seront tous en danger et croiseront le chemin de professeurs spécialisés tels que Michel Cymes, Marlène Schaff, Élie Semoun ou encore Francis Huster.



20h05

The Queen

Avec Helen Mirren, Michael Sheen, James Cromwell, Alex Jennings, Mark Bazeley, Helen McCrory, Roger Allam, Sylvia Syms, Tim McMullan, Robin Soans, Lola Peplow, Douglas Reith, Jake Taylor Shantos, Dash Barber

2 mai 1997. Au lendemain de sa victoire électorale, le leader travailliste Tony Blair se prépare avec fébrilité au tête-à-tête avec la reine qui doit le consacrer Premier ministre. Quatre mois plus tard, dans la nuit du 30 au 31 août, la famille royale apprend que Lady Diana Spencer vient de se tuer avec Dodi al-Fayed dans un accident de voiture à Paris. Élisabeth refuse à son fils Charles des funérailles nationales pour son ex-épouse. Stupéfiée par les manifestations de désespoir collectif qui accueillent la nouvelle dans son royaume et au-delà, elle est résolue à tenir bon.



Le jardinier



20h00

Avec Jean-Claude Van Damme, Michaël Youn, Elie Semoun, Poqssi, Jérôme Le Banner, Kaaris, Matthias Quiviger, Vincent Desagnat, Carl-Philipp Wengler, Nawell Madani, Arthur Aspaturian, David Charhon, Danielle Renault, Léo Vazzoler, Rayan Bouazza

Haut fonctionnaire proche de la présidence, Serge Shuster découvre qu'il figure sur une liste de personnes que le gouvernement souhaite éliminer au nom de la raison d'État. Désormais menacés, Serge, sa femme et leurs enfants doivent fuir et se cacher. Leur seul espoir

repose sur Léo, leur jardinier, un homme au passé mystérieux dont les compétences inattendues pourraient bien leur sauver la vie. Commence alors une course contre la montre pour échapper à leurs poursuivants, tandis que Serge tente de comprendre les raisons de cette machination et de protéger les siens à tout prix.



20h10

À l'instinct



Avec Christopher Bayemi, Juliette Plumecocq-Mech, Raphaël Lenglet, Cyrielle Debreuil, Philippe Duquesne, Oscar Copp, Joyce Bibring, Franck Adrien, Sylvie Flepp

Un an pile après un tragique accident de car qui a coûté la vie à quatre enfants d'un village, une voiture finit sa course dans le même ravin. La conductrice, Amalia, décédée sur le coup, n'est autre que la soeur du conducteur du car. Les policiers Téva Royer et Oriane Girard savent qu'ils interviennent sur une scène de crime inexplicable. Ce n'est ni un défaut technique, ni un suicide, ni un endormissement, ni une faute de conduite, ni une malveillance qui a conduit à cet accident... Les experts sont incapables d'expliquer la raison de cette violente sortie de route.



20h10

La carte aux trésors

Présenté par : Stéphane Bern

Cette semaine, Stéphane Bern invite le public à découvrir la Dombes, dans le département de l'Ain. Façonné par l'eau depuis près de mille ans, ce territoire singulier, surnommé le «pays aux mille étangs», dévoile une nature exceptionnelle, un patrimoine méconnu et une histoire fascinante. Le terrain de jeu s'étend entre la Saône et l'Ain, de Trévoux à Pérouges, en passant par Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes et Chalamont. Une extraordinaire mosaïque d'étangs, de forêts, de villages de caractère et de châteaux où nature et patrimoine s'entremêlent pour offrir un décor unique à cette nouvelle aventure.



20h025

Enquête d'action

Présenté par : Marie-Ange Casalta

Quand les gendarmes du GIGN lancent le code «Jackpot !», c'est que leur cible vient d'être retrouvée. À l'aube, dans un camp de gens du voyage, un homme soupçonné d'un braquage



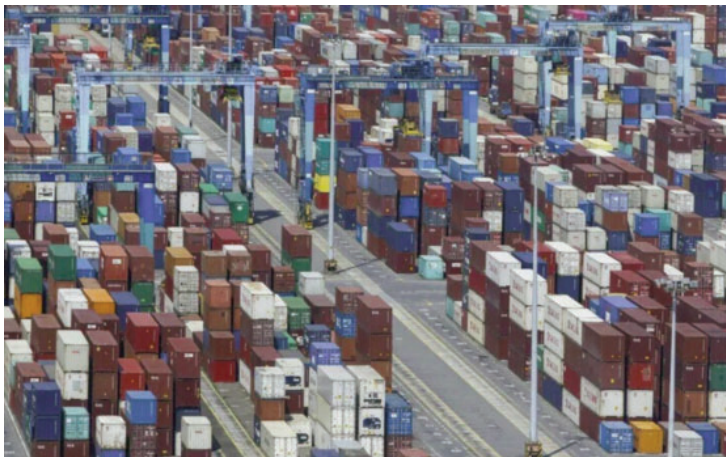
et d'une tentative d'homicide est ainsi surpris dans son sommeil. Basés à Toulouse, 40 militaires sont prêts à intervenir face aux criminels les plus dangereux du quart sud-ouest de la France. Percuter une voiture pour bloquer des trafiquants présumés, faire sauter une porte blindée, traquer des cambrioleurs avec l'appui d'un hélicoptère : chaque opération réclame un scénario précis, mais aucune ne se déroule jamais tout à fait comme prévu.

13 **GOOGLE** a annoncé un investissement de 13 milliards d'euros en Finlande pour développer ses infrastructures numériques et ses capacités dans l'intelligence artificielle.

TAXES DOUANIÈRES DE DONALD TRUMP :

La confrontation avec le Canada élargit la fracture avec les alliés occidentaux

La guerre commerciale entre les États-Unis et le Canada est entrée dans une nouvelle phase d'escalade. Depuis le 8 septembre, Ottawa applique des droits de douane de 15 à 50 % sur 27,6 milliards de dollars canadiens de produits américains, soit environ 20 milliards de dollars américains. Une riposte directe aux tarifs imposés par Washington en août.



En réponse, Donald Trump a annoncé une contre-offensive immédiate. À compter du 29 septembre, les États-Unis interdiront l'importation de plusieurs produits canadiens, dont certains produits laitiers, la majorité des boissons alcoolisées et des motos. Le président américain a aussi ordonné l'exclusion progressive des produits d'origine canadienne des marchés publics fédéraux. Cette escalade, la plus vive depuis la renégociation de l'ALENA, montre à quel point la politique douanière de l'administration Trump creuse le fossé entre Washington et ses alliés occidentaux.

« DOLLAR POUR DOLLAR » : OTTAWA PASSE À L'OFFENSIVE

Les produits visés par le Canada sont stratégiques. Acier, aluminium, produits laitiers, électroménager, matériel agricole et électronique figurent parmi les 27,6 milliards de dollars canadiens de marchandises américaines désormais taxées. Ottawa justifie cette mesure par le principe de réciprocité. Le gou-

vernement de Mark Carney entend répondre « dollar pour dollar » aux taxes américaines, en visant des secteurs où la pression politique sur Washington sera la plus forte. L'objectif est clair : faire payer le prix de la confrontation aux États et aux industries qui soutiennent Donald Trump. Mais au-delà de la riposte, le Canada envoie un autre signal. Celui d'une volonté de réduire sa dépendance économique vis-à-vis de son voisin du sud, qui absorbe encore près de 75 % des exportations canadiennes. Le Premier ministre défend une stratégie de diversification accélérée, notamment vers l'Europe, pour sécuriser les débouchés des entreprises canadiennes à moyen terme.

WASHINGTON DURCIT LE TON : INTERDICTIONS ET MARCHÉS PUBLICS VISÉS

La réponse américaine a été rapide et ciblée. Outre l'interdiction d'importation de produits laitiers, d'alcool et de motos canadiens dès le 29 septembre, la Maison-Blanche a lancé une offensive sur un autre ter-

rain sensible : les marchés publics. Donald Trump a ordonné que les produits canadiens soient progressivement exclus des appels d'offres fédéraux américains. L'argument avancé : Ottawa discriminerait les entreprises américaines dans ses propres marchés publics. Une accusation que le Canada rejette fermement. Le président américain est même allé jusqu'à appeler publiquement au boycott de Bombardier. Il a menacé de restreindre l'accès de l'avionneur au marché américain, malgré les usines et les milliers d'emplois que le groupe possède déjà aux États-Unis. Une attaque symbolique qui montre que plus aucune entreprise, même intégrée à l'économie américaine, n'est à l'abri.

RIEN NE VA PLUS ENTRE LES DEUX VOISINS

Cette confrontation s'inscrit après l'échec des négociations commerciales en août. Les deux parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur l'acier, l'aluminium et les produits agricoles. Depuis, le dialogue est au point mort et la confiance est

rompue. Le ministre canadien chargé du Commerce avec les États-Unis, Dominic LeBlanc, a qualifié les nouvelles mesures américaines d'« injustifiées ». Il a réaffirmé que la priorité du gouvernement restait la protection des travailleurs et des entreprises canadiennes. Il a toutefois laissé la porte ouverte à une reprise des discussions, « à condition qu'elles respectent pleinement la souveraineté canadienne ». Une formule diplomatique qui masque mal la fermeté d'Ottawa : il n'est plus question de céder sous la pression. L'avenir de l'accord de libre-échange nord-américain, pourtant présenté comme un succès par Trump lors de sa première révision, est désormais directement menacé. Les entreprises des deux côtés de la frontière s'inquiètent déjà des ruptures de chaînes d'approvisionnement et de la hausse des coûts.

UN ISOLEMENT CROISSANT DES ÉTATS-UNIS CHEZ LEURS ALLIÉS

Le cas canadien n'est pas isolé. Depuis son retour à la Maison-Blanche, Donald Trump a multiplié les hausses de droits de douane contre l'Union européenne, le Royaume-Uni et d'autres partenaires historiques. Acier, voitures, produits agroalimentaires : peu de secteurs ont été épargnés. Cette stratégie produit un double effet. Sur le plan intérieur, elle vise à protéger l'industrie américaine et à séduire l'électorat des États industriels. Sur le plan extérieur, elle isole Washington.

Les capitales européennes dénoncent un protectionnisme qui contre dit les discours sur l'unité occidentale face aux grands défis géopolitiques. Comment demander à ses alliés une solidarité sur la sécurité ou la technologie, tout en leur imposant des barrières commerciales ? C'est

la question que posent de plus en plus de dirigeants à Bruxelles, Londres et Ottawa.

Ce double standard alimente un ressentiment profond. Pour de nombreux alliés, les États-Unis ne se comportent plus comme le garant du commerce libre, mais comme un concurrent qui utilise sa puissance pour imposer ses conditions.

VERS UNE RECONFIGURATION DES ÉCHANGES

Face à cette pression, le Canada accélère sa stratégie de désarrimage partiel. Renforcer les accords avec l'Union européenne, développer les corridors commerciaux avec l'Asie, investir dans les infrastructures pour exporter hors du marché américain : la feuille de route de Mark Carney est claire.

C'est une rupture historique. Pendant des décennies, l'économie canadienne s'est construite autour de l'intégration avec les États-Unis. Aujourd'hui, cette dépendance est perçue comme une vulnérabilité stratégique.

Du côté américain, l'administration Trump assume ce rapport de force. Elle parie que la taille du marché américain forcera tôt ou tard ses partenaires à plier. Mais le risque est grand : en multipliant les fronts commerciaux, Washington affaiblit les alliances qui ont fait sa force depuis 1945.

Entre interdictions d'importation, taxes douanières et exclusion des marchés publics, la relation entre les États-Unis et le Canada traverse sa pire crise en 30 ans. Et plus largement, la politique douanière de Donald Trump est en train de redessiner la carte des alliances occidentales, en transformant des partenaires en adversaires commerciaux.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

L'Algérie accélère son intégration sur le marché africain

La présence des produits algériens sur le continent africain n'est plus un fait isolé. Elle devient une habitude. D'année en année, les entreprises algériennes multiplient leur participation aux salons interafricains, signent des accords de distribution et s'implantent durablement. Un mouvement porté par la volonté de l'Etat de diversifier l'économie hors hydrocarbures et de faire de l'Afrique le premier débouché naturel de la production nationale.

La prochaine étape s'écrit à Dakar. Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé, mardi dans un communiqué, l'ouverture des inscriptions pour les entreprises et sociétés algériennes productrices et exportatrices souhaitant participer à la 34e édition de la Foire internationale de Dakar, la FIDAK, prévue du 10 au 16 décembre prochain au Sénégal.

La FIDAK est l'un des rendez-vous économiques les plus importants d'Afrique de l'Ouest. Chaque année, elle réunit des milliers d'exposants et des centaines de milliers de visiteurs venus de tout le continent.

Pour l'Algérie, la participation à cette 34e édition s'inscrit directement dans le cadre

de la stratégie de l'Etat visant à promouvoir les exportations, à diversifier les marchés extérieurs et à renforcer la présence du produit algérien sur les marchés africains.

L'objectif est double. D'abord, faire connaître la diversité et la qualité de la production nationale auprès des importateurs, distributeurs et consommateurs sénégalais et ouest-africains. Ensuite, nouer des partenariats commerciaux concrets, identifier des opportunités d'investissement et lever les contraintes logistiques qui freinent encore les échanges.

Les secteurs attendus sont nombreux : agroalimentaire, matériaux de construction, pharmacie, textile, produits chimiques, équipements industriels, services. Tous les segments où l'Algérie dispose aujourd'hui d'un excédent de production et d'un avantage compétitif.

La participation à Dakar ne sera pas un coup d'essai. Elle s'inscrit dans une série d'actions devenues récurrentes. Salon du Caire, foire de Lagos, foire internationale d'Alger avec pavillon africain, missions d'hommes d'affaires à Abidjan, à Nairobi, à Johannesburg : les entreprises algériennes sillonnent le continent.

Cette présence répétée crée une véritable

accoutumance. Les acheteurs africains connaissent désormais les marques algériennes. Les pâtes, le lait en poudre, les jus, le ciment, la céramique, les produits pharmaceutiques et les appareils électroménagers « Made in Algeria » sont de plus en plus visibles dans les rayons et sur les chantiers.

Cette régularité change la perception. On ne parle plus d'exportations ponctuelles, mais d'une offre algérienne structurée, capable d'assurer la continuité des approvisionnements, le service après-vente et le respect des normes.

D'abord, la proximité géographique et historique. L'Algérie partage des frontières et une histoire avec plusieurs pays africains. La route transsaharienne, les liaisons aériennes et le projet de zone de libre-échange continentale africaine, la ZLECAf, facilitent les échanges.

Ensuite, la complémentarité des économies. L'Algérie produit des biens intermédiaires et des produits de consommation dont de nombreux pays africains ont besoin pour leurs projets d'infrastructures et leur croissance démographique.

Les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes de soutien : assurance-crédit à l'export, facilitation douanière, accompagnement des entreprises pour la certifi-

cation, promotion via les attachés commerciaux. L'objectif affiché est clair : faire de l'Afrique la première destination des exportations hors hydrocarbures.

Cette intégration n'est pas sans obstacles. La logistique reste le principal frein. Les coûts de transport vers l'Afrique de l'Ouest et de l'Est sont encore élevés. Les délais de paiement, la connaissance des normes locales et la concurrence d'autres pays exportateurs comme la Turquie, la Chine ou le Maroc exigent des entreprises algériennes plus d'agilité.

C'est pourquoi la présence en salon est cruciale. Elle permet de tester le marché, de rencontrer directement les partenaires et d'adapter l'offre. À Dakar, les entreprises algériennes pourront mesurer la demande en produits halal, en matériaux adaptés au climat sahélien, en solutions à bas coût pour le logement et la santé.

Le ministère insiste sur cet aspect : il ne s'agit pas seulement de vendre, mais de s'installer. Des bureaux de représentation, des joint-ventures, des unités de conditionnement local sont déjà à l'étude dans plusieurs pays.

Au-delà des chiffres, c'est une image qui se construit. Celle d'une Algérie productrice, fiable et tournée vers l'Afrique.

B. KH.